

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

2023



**Réaliser
ses ambitions
tout en créant
de la valeur**

Rapport de
responsabilité sociétale
d'entreprise





Table des matières

Faits saillants de l'année 2023	2
À propos du rapport RSE 2023	3
À propos de Boralex	5
Notre approche en matière de RSE	6
Coup d'œil sur nos engagements de 2023 et nos ambitions pour 2024	10
1 Nos priorités en gouvernance	13
Priorité 1 : Prioriser une gouvernance d'entreprise responsable	13
Priorité 2 : Optimiser l'éthique des affaires et des comportements	15
Priorité 3 : Responsabiliser notre chaîne d'approvisionnement	16
2 Nos priorités sociétales	19
Priorité 4 : Promouvoir l'inclusion , la diversité et l'égalité des chances	19
Priorité 5 : Agir pour la santé et la sécurité au travail	21
Priorité 6 : Concerter et impliquer les communautés et territoires	23
3 Nos priorités en environnement	27
Priorité 7 : Utiliser les ressources de façon responsable	27
Priorité 8 : Respecter et protéger la biodiversité	30
Priorités 9 et 10 : Nous adapter aux changements climatiques et limiter nos émissions de GES	33
Divulgations liées aux recommandations du GIFCC	34
Annexe 1 : Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant	42
Annexe 2 : Tableau des indicateurs quantitatifs	46
Annexe 3 : Avis quant aux déclarations prospectives	53

Faits saillants de l'année 2023

L'année 2023 s'est déroulée sous le signe de l'action et des réalisations en responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Nous avons continué à nous améliorer et à mettre en œuvre nos engagements à l'égard de nos 10 priorités, de façon concrète et pragmatique, dans le respect des réalités réglementaires, culturelles et opérationnelles de chaque région où nous exerçons nos activités.

ENVIRONNEMENT



- **100 %** des revenus de la vente d'électricité proviennent de la production d'énergie renouvelable ;
- **1 021 496** tonnes d'émissions de CO₂ évitées en 2023 ;
- Reconnaissance par l'administration française de l'IdentiFlight¹ comme mesure de réduction efficace du risque de mortalité pour une espèce aviaire sous protection dans nos parcs éoliens ;
- Processus d'établissement de nos cibles de réduction de GES en cours et sera publié dès la réception de l'approbation par SBTi.

SOCIÉTÉ



- **0,49** de TRIR en SST (contre 0,94 en 2022) ;
- Lancement de la stratégie organisationnelle de santé mentale et de bien-être au travail ;
- **33 %** de représentativité féminine dans l'ensemble de l'entreprise ;
- **2^e** cohorte de l'Effet A, une initiative qui vise à propulser l'ambition féminine, et lancement du Parcours de leadership 2023 ;
- Lancement d'un programme de formation professionnelle en maintenance des éoliennes pour le territoire ancestral des Innus dans le cadre de la future exploitation du parc éolien Apuiat.

GOVERNANCE



- **3** indicateurs liés à la RSE inclus dans la rémunération de la haute direction corporative ;
- **99 %** de nos employés et administrateurs ont suivi la formation sur le Code d'éthique révisé ;
- **1** médaille d'or EcoVadis avec 74/100 ;
- **50 %** de représentation féminine au conseil d'administration au 31 décembre 2023 et ajout d'une cible portant sur les autres caractéristiques de diversité ;
- Responsabilité de surveillance des risques, incluant les risques climatiques, a été élevée au niveau du conseil d'administration.

¹ Systèmes de protection de l'avifaune réduisant les risques de collision avec les pales d'éoliennes en rotation.

À propos du rapport RSE 2023

Boralex publie un rapport de RSE chaque année depuis 2020. Celui-ci se concentre sur nos réalisations en matière de RSE pour l'année civile en cours, en fonction de la stratégie adoptée par l'entreprise en 2020.

L'information y est articulée autour des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG), afin de respecter les cadres internationaux de reddition de comptes les plus utilisés en matière de RSE et les pratiques généralement établies. Elle suit les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC, ou TCFD en anglais) et le cadre du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)², intégrés depuis août 2022 dans l'IFRS Foundation. Elle s'inspire également de la Global Reporting Initiative (GRI). Un tableau présenté en annexe permet d'ailleurs d'établir les liens entre nos priorités et les indicateurs de la GRI et de SASB.

La nouvelle facture visuelle de ce quatrième rapport de RSE nous permet de porter davantage attention aux éléments de suivi quantitatif de la performance selon les cadres de divulgation ESG, et s'inspire de celle de nos rapports financiers. Pour connaître l'engagement de nos dirigeants en matière de responsabilité sociétale, consultez les mots du président du conseil et du président et chef de la direction dans le rapport annuel de Boralex, qui intègrent la vision de la RSE dans celle de la croissance. Pour découvrir des récits plus détaillés illustrant certaines de nos réalisations les plus éloquentes en RSE, nous vous invitons à visiter la section [Nos engagements](#) du site web de Boralex.

Contribution aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

Par la nature même de ses activités, de sa mission et de sa démarche de RSE, Boralex contribue à faire progresser 13 des 17 ODD :

- | | |
|---|--|
| 3 Bonne santé et bien-être | 12 Consommation et production responsables |
| 4 Éducation de qualité | |
| 5 Égalité entre les sexes | 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques |
| 7 Énergie propre et d'un coût abordable | |
| 8 Travail décent et croissance économique | 14 Vie aquatique |
| 9 Industrie, innovation et infrastructure | 15 Vie terrestre |
| 11 Villes et communautés durables | 16 Paix, justice et institutions efficaces |
| | 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs |

Tout au long de ce rapport, nous indiquons quels ODD sont concernés directement par nos différentes réalisations et nos divers engagements.

Notre analyse nous a aussi permis de cerner trois objectifs pour lesquels Boralex contribue indirectement ou dans une moindre mesure : **ODD 1** (Pas de pauvreté), **ODD 2** (Faim « zéro ») et **ODD 6** (Eau propre et assainissement). Enfin, Boralex adopte une approche sensible face à l'**ODD 10** (Inégalités réduites) et s'assure d'avoir des actions de non-nuisance par le biais de veilles internes effectuées par nos experts.

Cela dit, nous sommes conscients que nos activités pourraient entraîner des répercussions négatives sur des ODD, même si la production d'énergie renouvelable contribue positivement à la transition énergétique et particulièrement aux **ODD 13** (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et **7** (Énergie propre et à un coût abordable). C'est pourquoi nous travaillons à limiter ces impacts, en collaboration avec nos partenaires, afin d'en réduire les effets négatifs au minimum. Cela se fait particulièrement à travers nos 10 priorités de RSE, issues de notre analyse de matérialité, sur lesquelles nous pouvons exercer le plus d'influence.

² Pour les secteurs *Electric Utilities & Power Generators, Wind Technology & Project Developers* et *Solar Technology & Project Developers*.

À propos du rapport RSE 2023 (suite)



Divulgations et classements

- **Board Games** : classement au 102^e rang des 219 sociétés et fiduciaires de l'indice composé S&P/TSX analysées, grâce à un score de 76/100. En 2022, Boralex était au 114^e rang avec un score de 76.
- **CDP** : score de « C », un maintien de celui obtenu en 2022.
- **Corporate Knights** : classement au 21^e rang du palmarès des 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada, sur 286 grandes organisations analysées.
- **EcoVadis** : médaille d'or, pour la deuxième année consécutive, avec une note globale de 74/100 (+5 points par rapport à 2022).
- **ESG Corporate Rating de l'Institutional Shareholder Services group of companies (ISS ESG)** : note de B- et statut Prime.
- **S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA)** : note de 54/100, en hausse par rapport aux 51/100 obtenus en 2022.

Périmètre du rapport de RSE

Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Le périmètre de la divulgation extrafinancière est le même que celui des rapports financiers. Il traite ainsi des activités de la société Boralex inc. et de ses filiales au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à moins d'indication contraire.

Calcul des tonnes d'émissions de CO₂ évitées (tCO₂e)

Le nombre de tonnes d'émissions de CO₂ évitées (tCO₂e) par la production d'énergie renouvelable est calculé à l'aide de paramètres élaborés à l'interne à partir de critères conçus par un tiers. Cette mesure regroupe la production annuelle en combiné³ de chacune de nos installations et la convertit en tCO₂e à partir d'un facteur d'émission régional basé sur l'emplacement. Cela permet d'obtenir une estimation plus précise du nombre

de tCO₂e, qui s'appuie sur la production exacte de chaque site et la réalité énergétique propre à la région concernée (facteur d'émission régional) pour chaque année du rapport. Les facteurs d'émission régionaux sont mis à jour annuellement selon les données les plus récentes fournies par les entités gouvernementales au Canada et aux États-Unis, ainsi que celles publiées par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

Contrôle interne

La collecte des données pour ce rapport de RSE a été réalisée auprès du réseau de collaborateurs internes sur l'ensemble des sites de l'entreprise. Le contrôle de la qualité est effectué par l'équipe du contrôle interne et le comité de direction. En outre, deux indicateurs, identifiés par le symbole « ✓ », ont fait l'objet d'une assurance externe limitée, soit les émissions de CO₂ évitées par

notre production d'énergie renouvelable et le pourcentage de femmes occupant des postes de gestion.

Devise

Les informations financières présentées dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, à moins d'une indication contraire. Les abréviations « M\$ » et « G\$ » désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Politiques et directives

Les politiques et directives présentées dans chaque priorité RSE sont les documents en place pour l'ensemble de l'organisation, à moins d'indication contraire.



Contact

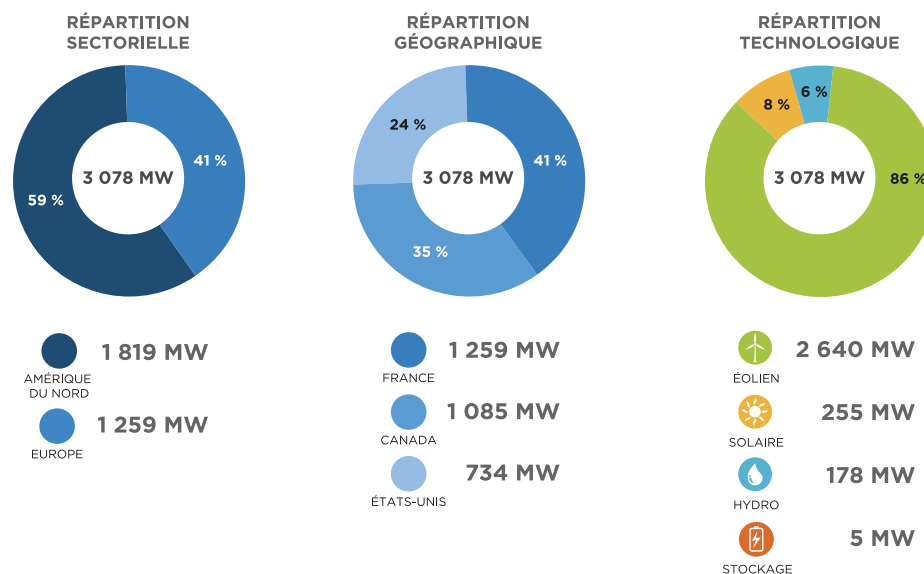
Pour toute question ou tout commentaire sur le Rapport de RSE de Boralex, [communiquez avec notre équipe RSE.](#)

³ La production en combiné tient compte de 100 % des filiales de Boralex dont elle détient le contrôle, et de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

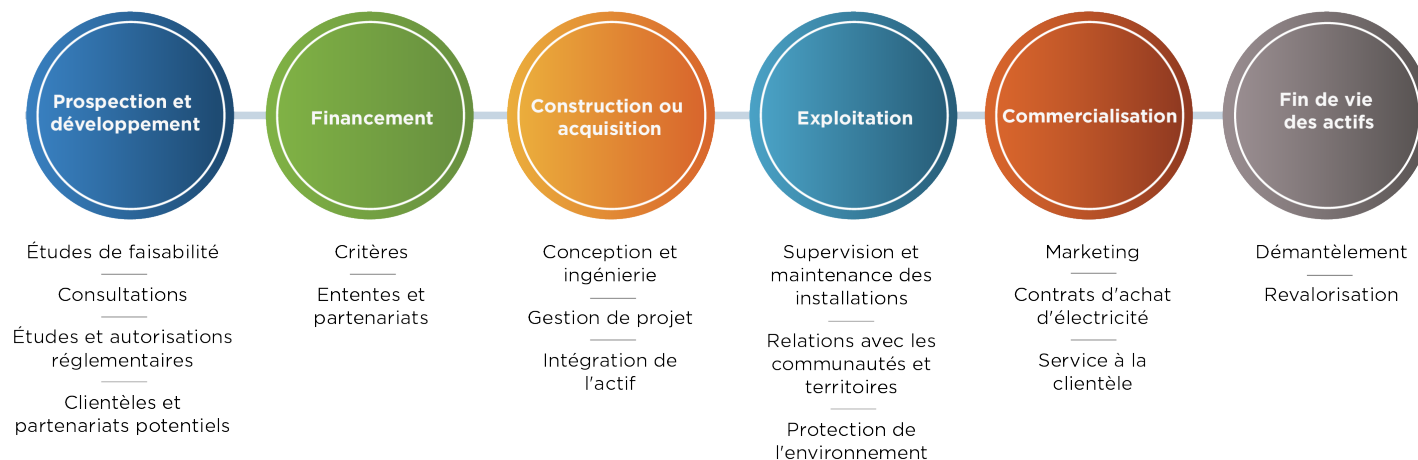
À propos de Boralex

Boralex est une actrice majeure des énergies renouvelables, spécialisée dans quatre secteurs d'activité : l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et le stockage. Comme nous sommes à la fois un producteur et un exploitant de sites, nous avons une vue sur l'ensemble du cycle de vie de nos projets. Notre croissance est solidement ancrée dans une vision à long terme. Nous sommes la première entreprise dans le secteur des énergies renouvelables à avoir élevé ses objectifs en matière de RSE au même niveau que ses objectifs financiers dans son plan stratégique. Cet engagement traduit bien l'importance que nous accordons à la RSE, et le sérieux de nos ambitions en la matière.

NOTRE MIX ÉNERGÉTIQUE



NOTRE CHAÎNE DE VALEUR



NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE RSE

Notre approche en matière de RSE repose en grande partie sur l'analyse de la matérialité, qui nous permet de définir les priorités ESG les plus importantes pour nos principales parties prenantes et l'entreprise, et de les hiérarchiser en fonction des objectifs et des attentes de celles-ci.

Pour réaliser notre analyse de matérialité, nous avons mené 21 entretiens avec diverses parties prenantes – investisseurs, municipalités, organisations non gouvernementales, associations et collaborateurs – à partir de 18 enjeux basés sur les répercussions les plus importantes que pourraient avoir nos activités sur la société et l'environnement et des éléments pouvant avoir une incidence positive ou négative sur la valeur de Boralex. Cet exercice nous a permis d'élaborer une matrice de matérialité inspirée du modèle de la double matérialité dans laquelle se retrouvent les enjeux de développement durable les plus significatifs pour les parties prenantes de Boralex et notre entreprise.

À partir de cette matrice et des risques extrafinanciers inhérents à nos activités, 10 priorités ont été identifiées et regroupées dans les trois engagements ESG qui guident nos actions.

● ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- 1 Utilisation responsable des ressources
- 2 Émissions des gaz à effet de serre (portées 1 et 2)
- 3 Adaptation au changement climatique
- 4 Biodiversité

● ENJEUX SOCIAUX

- 5 Santé et sécurité
- 6 Qualité de vie au travail
- 7 Développement des compétences et de l'employabilité
- 8 Diversité et égalité des chances
- 9 Attractivité et fidélisation des collaborateurs

● ENJEUX SOCIÉTAUX

- 10 Concertation et implication des communautés locales
- 11 Développement économique et social des territoires
- 12 Approvisionnement responsable
- 13 Innovation sociétale et partenariats
- 14 Philanthropie et parrainage

● ENJEUX DE GOUVERNANCE

- 15 Gouvernance responsable
- 16 Éthique des affaires et des comportements
- 17 Fiscalité responsable
- 18 Cybersécurité et protection des données

IMPORTANCE POUR LES PARTIES PRENANTES



IMPACT SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DE BORALEX



L'analyse de matérialité est révisée chaque année afin de s'assurer de sa pertinence en lien avec les contextes externe et interne de notre organisation. Ce faisant, elle est mise à jour lors de changements significatifs dans notre environnement. Elle est présentée au comité d'audit et approuvée par le conseil d'administration lors de l'approbation du rapport de RSE. Dans le cadre des changements à venir concernant les référentiels de divulgation ESG, un exercice de double matérialité sera réalisé en 2024.

Dans ce rapport, nous établissons un lien clair entre nos réalisations, nos engagements et les priorités auxquelles ils sont rattachés.

Une validation continue auprès de notre communauté financière

Étant donné l'ampleur de la transition énergétique qui doit s'exercer, nous consacrons des efforts particuliers à discuter systématiquement de RSE avec nos investisseurs. Lors de nos présentations à ceux-ci, nous voulons donc connaître leurs priorités et préoccupations en la matière. Ces dernières années, nous avons d'ailleurs misé davantage sur la proactivité à cet égard. Ainsi, **nous menons des rencontres avec les équipes responsables de l'ESG d'investisseurs actuels et potentiels, afin de mieux comprendre la façon dont ils évaluent les risques et opportunités liés aux facteurs ESG, et la valeur qu'ils accordent à ces questions dans leurs décisions d'investissement.** Cette stratégie nous a permis d'aller chercher de nouveaux actionnaires en Europe, principalement des fonds spécialisés dans les énergies renouvelables.

En 2023, nous avons tenu **un peu plus de 100 rencontres** avec des investisseurs et participé à **trois panels** traitant des enjeux ESG.

Notre approche en matière de RSE se traduit par une bonne gestion des risques extrafinanciers, ce qui nous permet d'attirer des investisseurs préoccupés par les questions ESG, de diversifier notre actionnariat et de réduire les risques.



Pour plus d'information sur notre engagement envers nos parties prenantes, visitez la [page ESG de la section Investisseurs](#) de notre site web.

Intégration de la RSE dans nos outils financiers

En 2023, nous avons clôturé un financement de 608 M\$ pour le parc éolien Apuiat, situé sur la Côte-Nord, au Québec. Celui-ci comprend un produit dérivé pour couvrir la variation des taux d'intérêt se traduisant par des remises vertes si des résultats mesurables sont atteints en matière d'implication des communautés innues et de critères de santé et sécurité. Il s'agit de notre premier financement lié à des critères ESG pour un projet précis. En Europe, l'intégration d'une analyse sur les droits de la personne et l'adaptation aux changements climatiques a également été réalisée en lien avec un financement à long terme important.

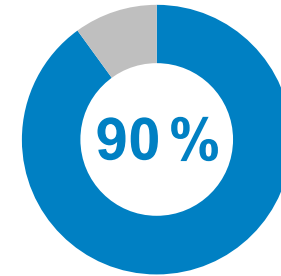
En 2021, Boralex avait prolongé une facilité de crédit pour une durée de cinq ans, avec des conditions de prix rattachées à des objectifs environnementaux et sociaux (pourcentage de femmes dans des postes de gestion et tonnes de CO₂ évitées par notre production d'énergie renouvelable). Or, en fin d'année 2023, nous avons obtenu une augmentation de 100 M\$ de notre facilité de crédit, pour un total de 550 M\$ jusqu'en 2028, et les cibles convenues en 2021 ont été revues à la hausse puisqu'elles avaient déjà été atteintes.

Évolution de la divulgation ESG

Dans le contexte de l'évolution des cadres de divulgation, nous nous préparons à l'entrée en vigueur du nouveau cadre de référence mondial de divulgation de l'information relative au développement durable, l'International Sustainability Standards Board (ISSB), afin de répondre aux besoins des investisseurs. Ainsi, nous avons analysé les écarts entre notre divulgation actuelle et ce qui sera demandé par le nouveau référentiel, et mis en place un plan visant à nous en rapprocher dès 2024, notamment en intégrant une analyse de la double matérialité. Nous nous préparons également à la Directive de l'Union européenne concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), à laquelle nous sommes assujettis en raison de nos activités en France.

Une gestion des risques qui intègre les impacts ESG

Notre politique de gestion des risques d'entreprise nous permet d'identifier, de gérer et de suivre de façon préventive, réactive et systématique les risques en lien avec notre capacité d'atteindre nos objectifs stratégiques. Elle favorise ainsi une prise de décisions éclairée, dans le respect de nos objectifs et de notre mission, définit les rôles et les responsabilités de chacune des parties prenantes internes jusqu'au conseil d'administration, et décrit le processus de reddition de comptes en fonction du niveau du risque.



Le régime de retraite des employés de Boralex au Canada est investi à **plus de 90 % dans des fonds qui intègrent des facteurs ESG dans leur processus d'investissement de façon significative**. Ces investissements représentent près de 18 M\$ investis en cohérence avec nos valeurs.

En 2023, dans un contexte économique et opérationnel en changement, nous avons mis à jour les principaux risques pouvant avoir une incidence positive ou négative sur notre stratégie d'entreprise. Il importe de noter que les considérations liées à la RSE, y compris les 10 priorités faisant partie de notre stratégie de RSE, ne constituent pas une catégorie en soi. Elles sont transversales et font partie de la définition de chaque catégorie de risque. Il s'agit d'un outil pour considérer de façon systématique les opportunités et les impacts environnementaux, sociétaux et de gouvernance de chacune de nos décisions d'entreprise.

Une gestion des risques qui intègre les impacts ESG (suite)

Une grille d'impacts nous permet de classer les risques en fonction de leurs conséquences ou retombées potentielles sur divers éléments, comme la stratégie d'entreprise, la rentabilité, les opérations, les ressources humaines, la conformité réglementaire et la réputation de Boralex. Elle nous permet de concentrer nos efforts sur les considérations les plus importantes pour le succès de Boralex et de cibler les risques émergents devant être discutés au comité de direction, voire au conseil d'administration. De plus, elle nous outille pour faire des analyses de scénarios extrafinanciers lors de décisions d'affaires majeures et de la planification stratégique.

Depuis 2022, la gouvernance de la gestion des risques est sous la gouverne de la vice-présidence principale Gestion intégrée des risques et RSE, qui ne relève pas des unités d'affaires, mais bien du président et chef de la direction. En outre, nous avons explicité, dans les mandats du conseil d'administration et de ses comités, la responsabilité des risques les plus importants pour le succès de l'entreprise. Un mécanisme de divulgation minimalement trimestriel a également été mis en place et formalise des discussions régulières sur différents sujets liés aux risques – tendances, exposition de Boralex, mesures d'atténuation actuelles et à venir, etc. – avec les unités d'affaires, au comité de direction, puis au conseil d'administration. Des responsables du risque ont également été nommés dans les unités d'affaires. Ceux-ci nous permettent de prendre le pouls en continu de notre paysage local des risques.

Cette démarche a été appuyée par plusieurs formations et ateliers de sensibilisation internes, auprès des comités de direction des unités d'affaires et de fonctions particulières.



COUP D'ŒIL SUR NOS ENGAGEMENTS DE 2023 ET NOS AMBITIONS POUR 2024

Au début de 2023, nous nous sommes fixé des objectifs pour l'année en matière de RSE. Au fil des mois, nous avons lancé et déployé des activités qui nous ont permis de progresser vers l'atteinte de ces objectifs. Le tableau suivant présente l'état des engagements pour 2023. Pour plus d'informations sur nos approches de gestion et sur nos réalisations 2023, consultez les sections correspondantes aux 10 priorités RSE dans les pages qui suivent.

En 2024, nos ambitions continuent de nous rapprocher de nos cibles pour 2025, qui sont en bonne voie d'être atteintes.

PRIORITÉS	ENGAGEMENTS 2023	ÉTAT	AMBITIONS 2024
GOUVERNANCE			
1 – Prioriser une gouvernance d'entreprise responsable	Intégrer les risques liés à la RSE dans notre carte de risques corporatifs.		- Poursuivre l'intégration du climat dans les compétences du conseil d'administration, notamment en offrant des formations. - Démarrer la phase préparatoire de la mise en œuvre des cadres de divulgation ISSB (mondial) et CSRD (Europe), y compris une analyse de double matérialité.
2 – Optimiser l'éthique des affaires et des comportements	Déployer le code d'éthique dans sa forme révisée.		Réaliser le premier rapport en lien avec la <i>Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement</i>.
3 – Responsabiliser notre chaîne d'approvisionnement	Continuer à déployer notre charte d'approvisionnement responsable.		- Réviser les processus et le périmètre de notre charte d'approvisionnement pour élargir son application. - Élaborer une politique interne d'approvisionnement.
	Travailler avec un tiers spécialisé pour évaluer la performance en matière de RSE de nos plus importants fournisseurs.		
SOCIÉTÉ			
4 – Promouvoir l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances	Continuer à diversifier notre main-d'œuvre et atteindre nos objectifs de 32,5 % de femmes dans des postes de gestion d'ici 2025, de 40 % au conseil d'administration et de 35 % à l'embauche.		- Entreprendre la démarche de certification de la gouvernance au féminin. - Déployer de nouvelles formations sur les biais inconscients, le leadership inclusif et la sécurité psychologique.
5 – Agir pour la santé et la sécurité au travail	Consolider la gouvernance de la santé et sécurité au travail (SST) et hausser les standards qui s'appliqueront à l'ensemble des sites actuels et futurs de Boralex.		- Assurer la mise en œuvre de la politique Tolérance zéro et des règles d'or en SST. - Déployer l'indice de bien-être dans nos pratiques de gestion.
6 – Concerter et impliquer les communautés et territoires	Demeurer à l'écoute de nos communautés pendant notre expansion, en particulier aux États-Unis où nous prévoyons une croissance accélérée.		Continuer d'établir des relations positives et des partenariats d'affaires avec les communautés locales et autochtones.

● En cours ● Complété ● En continu

COUP D'ŒIL SUR NOS ENGAGEMENTS DE 2023 ET NOS AMBITIONS POUR 2024 (SUITE)

PRIORITÉS	ENGAGEMENTS 2023	ÉTAT	AMBITIONS 2024
ENVIRONNEMENT			
7 – Utiliser les ressources de façon responsable	Mettre en place des initiatives visant à réduire à la source, à réemployer, à recycler et à valoriser les ressources.	●	- Évaluer la possibilité d'uniformiser nos modèles de service d'entretien et de maintenance dans toutes nos régions. - Poursuivre les initiatives de gestion des matières résiduelles.
	Réaliser un état des lieux de la gestion des matières résiduelles non dangereuses sur nos sites en exploitation.	●	
8 – Respecter et protéger la biodiversité	Continuer l'évaluation de la performance des nouvelles technologies et des processus innovants pour protéger la biodiversité.	●	Évaluer la possibilité de déployer les systèmes de détection automatisés à d'autres parcs éoliens en France pour la protection des rapaces (et autres oiseaux de plus de 120 cm) et des chauves-souris.
9 – Nous adapter aux changements climatiques	Progresser vers les nouveaux cadres de reddition de comptes, dont celui du GIFCC.	●	- Réviser notre cadre opérationnel en Amérique du Nord en lien avec les risques physiques des changements climatiques. - Poursuivre la prise en compte des risques physiques liés aux changements climatiques dans nos décisions d'affaires dans toutes nos unités d'affaires.
	Intégrer la prise en compte des risques physiques liés aux changements climatiques dans nos décisions d'affaires.	●	
	Éviter 1 080 561 tonnes de CO₂ en 2025 grâce à notre production d'énergie renouvelable.	●	
10 – Limiter nos émissions de gaz à effet de serre	Quantifier annuellement nos émissions de portées 1, 2 et 3.	●	Établir des cibles de réduction approuvées par le SBTi et les plans d'action qui en découlent couvrant l'ensemble des géographies de Boralex.
	Effectuer une divulgation dans le questionnaire du CDP.	●	
	Progresser dans nos engagements pris dans le cadre du SBTi.	●	

● En cours ● Complété ● En continu

NOS CIBLES POUR 2025

40 %

de représentation féminine au comité de direction et 40 % de représentation féminine au sein du conseil d'administration



32,5 %

de femmes en poste de gestion



35 %

de femmes embauchées

1

membre du conseil d'administration issu des autres groupes désignés, soit les Autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les membres de la communauté 2SLGBTQ+



Éviter

1 080 561

tonnes de CO₂ grâce à notre production d'énergie renouvelable

Nos priorités en gouvernance

Faire de l'exemplarité en matière de gestion une valeur partagée

Au fil des ans, Boralex s'est construite sur sa transparence, son excellence en éthique des affaires, sa reconnaissance des intérêts des parties prenantes et son respect des droits et libertés. Nous sommes au fait qu'une gouvernance défailante représente un risque d'entrave à la bonne gestion de l'ensemble de nos activités. Les éléments de gouvernance sont essentiels au succès de notre stratégie d'entreprise et représentent une opportunité, puisqu'ils nous permettent de nous positionner comme un développeur, un exploitant et un partenaire fiable, crédible et respectueux, ainsi que comme un employeur de choix.



PRIORITÉ 1 : PRIORISER UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RESPONSABLE

La gouvernance d'entreprise nous permet de renforcer la cohérence entre les grandes orientations adoptées par la direction et le conseil d'administration et les décisions et actions réalisées sur le terrain, notamment en veillant à ce que les impacts sociétaux et environnementaux soient pris en compte dans nos activités et nos gestes au quotidien. Elle nous permet ainsi d'atteindre nos cibles financières et stratégiques tout en générant des retombées positives dans la société et en respectant la raison d'être de notre entreprise. Au fil des ans, de nombreuses améliorations ont été apportées à la gouvernance de Boralex, si bien que son excellence est reconnue dans le marché.

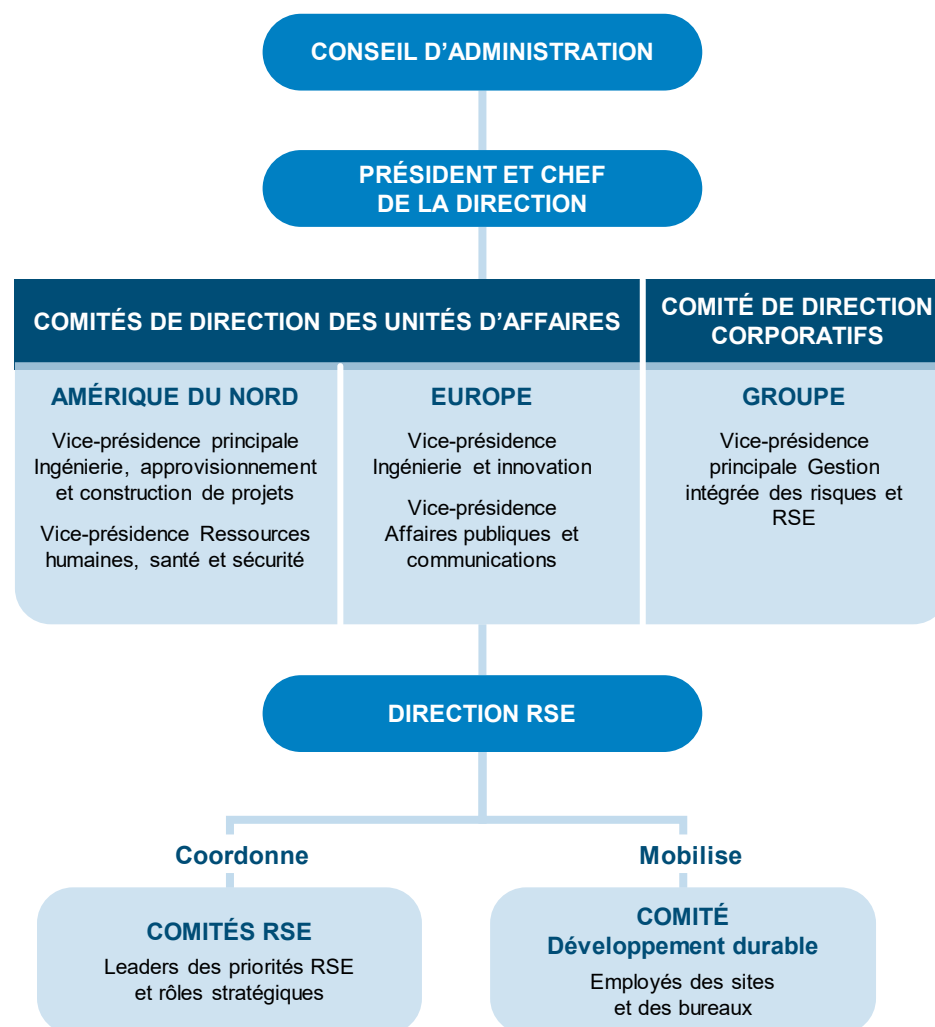
Politiques et directives

- Manuel de gouvernance
- Politique de cybersécurité et de la protection des informations



Gouvernance de la RSE

La stratégie de RSE de Boralex est encadrée et réalisée par le biais d'une gouvernance intégrée dans les unités d'affaires, comme illustré dans le schéma ci-contre.



Intégration de la RSE et du climat dans la rémunération et l'évaluation des membres de la direction

Depuis quelques années, des indicateurs liés à la RSE sont intégrés dans les régimes incitatifs à court terme des membres de la haute direction corporative, notamment en matière de SST, de représentation féminine dans les postes de gestion et de performance dans certains référents externes en RSE (qui comprend un volet climatique).

En 2023, la fiche d'évaluation annuelle a été revue, entre autres pour détailler les éléments de RSE faisant partie de la culture et des comportements attendus des dirigeants. Tous nos dirigeants sont ainsi évalués sur l'intégration des questions de RSE dans leurs équipes.

Bonification du mandat et de la diversité du conseil d'administration

Dans la foulée de la mise en place de la fonction de gestion intégrée des risques et de la RSE, le mandat du conseil d'administration a été mis à jour afin d'y inclure des responsabilités de surveillance de risques particuliers, par exemple en matière de climat, de santé et sécurité, d'éthique et de surveillance du cadre de gestion intégrée des risques.

Aujourd'hui, le conseil a la responsabilité :

- D'évaluer la stratégie, la performance et les risques en matière de RSE ;
- D'examiner et d'approuver la stratégie de RSE de Boralex, ainsi que son positionnement par rapport aux facteurs ESG ;
- De surveiller les politiques et les pratiques de Boralex en matière de performance, de communication et d'engagement concernant les facteurs ESG, entre autres pour veiller à l'atteinte des cibles de RSE.

En 2023, le conseil a poursuivi l'amélioration de sa politique de diversité en ajoutant à la cible actuelle de 40 % de représentation féminine une cible d'un membre issu des autres groupes désignés, soit les Autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les membres de la communauté 2SLGBTQ+. En date du 31 décembre 2023, le conseil était composé de **50 %** de femmes et comptait **un** membre issu des autres caractéristiques de diversité.

Afin de bien outiller les membres du conseil et du comité de direction pour la réalisation de leur mandat relatif à la RSE et au climat, une formation sur les exigences à venir en matière de divulgation leur a été offerte en 2023. Celle-ci traitait de l'arrivée prochaine des cadres de l'ISSB et de la CSRD, qui viendront uniformiser le discours des entreprises dans le monde à cet égard.

Résilience contre les risques de cybersécurité

En tant que contributeur significatif du réseau électrique de plusieurs pays, Boralex accorde une importance capitale à la cybersécurité. En raison de la nature internationale de nos activités et des normes diversifiées en matière d'infrastructure critique et de protection des données, il en découle des défis uniques. Cela dit, notre approche dépasse les simples obligations réglementaires. Pour nous, il s'agit d'une responsabilité fondamentale pour garantir la sécurité des données de nos clients, de nos partenaires et de nos employés, ainsi que la continuité de nos services essentiels.

Notre stratégie en matière de cybersécurité, qui vise à préserver la résilience et la stabilité de nos actifs et infrastructures, s'appuie donc sur des initiatives concrètes adaptées à l'environnement complexe dans lequel nous exerçons nos activités. Elle comprend des exercices réguliers, comme des simulations d'attaque et des tests d'intrusion, ainsi que des évaluations de risques et de maturité menées par des experts indépendants. Nous privilégions la sensibilisation et l'engagement à tous les échelons de l'entreprise, affirmant ainsi qu'il s'agit d'une responsabilité collective.

En 2023, nous avons souligné le mois de la cybersécurité, notamment par un appel corporatif animé par notre responsable de la sécurité de l'information, et nous avons effectué plusieurs exercices de simulation. En outre, nous avons mis en place une équipe dédiée à la cybersécurité qui possède un grand niveau d'indépendance, ainsi qu'une nouvelle structure de suivi de notre maturité et de nos risques en la matière, afin d'assurer une approche adaptée et évolutive face aux menaces en constante évolution. Enfin, un accent particulier a été mis sur le renforcement de notre capacité à détecter et à réagir rapidement aux intrusions. Ces mesures soulignent notre détermination à assurer la sécurité de nos infrastructures et la protection des données, et affirment notre engagement continu envers une cybersécurité proactive et robuste.



Pour connaître l'ensemble de la structure de gouvernance de Boralex, veuillez consulter le www.boralex.com



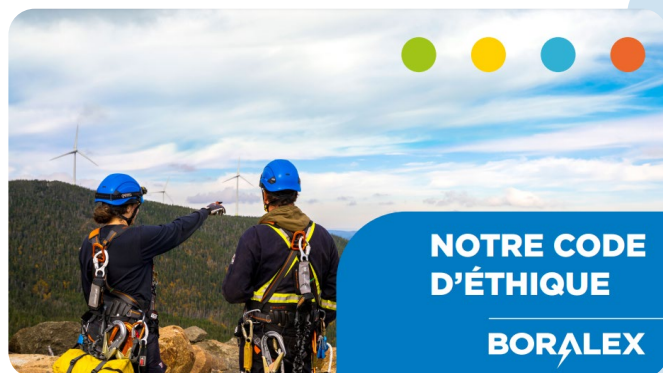
PRIORITÉ 2 : OPTIMISER L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET DES COMPORTEMENTS

Politiques et directives

- Code d'éthique
- Politique anti-pots-de-vin et anticorruption



L'éthique des affaires est essentielle pour Boralex, car elle uniformise notre façon de travailler, guide notre culture organisationnelle, protège notre réputation et nous donne les moyens d'aller plus loin dans nos activités et notre croissance en nous permettant d'établir des liens de confiance avec nos parties prenantes internes et externes. L'entreprise applique d'ailleurs un code d'éthique auquel nos employés (réguliers, temporaires et contractuels) à temps plein et partiel, nos administrateurs et nos dirigeants sont formés. Il sert de guide afin que tous adoptent une conduite exemplaire dans toutes les actions réalisées dans l'exercice de leur fonction.



Un code d'éthique revu et amélioré

Notre code d'éthique a fait l'objet d'une mise à jour en 2022, a été approuvé par notre conseil d'administration au début de l'année puis a été publié en février 2023. Cette première refonte depuis 2018 a mené à l'adoption de changements qui tiennent compte de la nouvelle réalité de Boralex, soit son environnement d'affaires en constante évolution, sa croissance soutenue et sa diversification régionale des dernières années, ainsi que ses importantes ambitions de développement.

Notre code d'éthique reflète nos valeurs et les comportements que doivent adopter nos employés, dirigeants et administrateurs dans toutes les activités liées à l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit d'un outil d'accompagnement qui encourage à réfléchir quotidiennement aux comportements appropriés.

Cette nouvelle mouture de notre code d'éthique précise plusieurs éléments, notamment les comportements à suivre et à éviter dans les médias sociaux, le respect des droits de la personne et de l'environnement, les règles relatives à la diversité et à l'inclusion ainsi que les pratiques renforcées en matière de cybersécurité. Tout membre de l'équipe peut signaler une préoccupation liée à l'éthique ou dénoncer une conduite de façon anonyme, grâce à notre assistance éthique, disponible en tout temps sur Internet et au téléphone, et administrée par une entité externe.

Notre code d'éthique est disponible sur le site web de Boralex, à la [section Investisseurs](#).

Pour renforcer la culture de l'éthique et optimiser l'adhésion à notre code, nous avons également offert une formation au dernier trimestre de l'année. Au total, **99 %** de nos employés, administrateurs et dirigeants l'ont suivie. Tout nouvel employé et administrateur doit la suivre à son embauche et par la suite annuellement.



PRIORITÉ 3 : RESPONSABILISER NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Politiques et directives

- Charte d'approvisionnement responsable



L'approvisionnement joue un rôle hautement stratégique pour Boralex, puisque nous devons acheter de grandes composantes pour construire et exploiter nos parcs éoliens et solaires, ainsi que nos centrales hydroélectriques et nos sites de stockages. Or, c'est grâce à une collaboration très étroite avec nos fournisseurs stratégiques que nous pouvons optimiser la réalisation de nos projets, dans le respect des échéanciers. Travailler avec des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs que nous est essentiel au succès de nos projets et de nos objectifs d'affaires. En outre, ces tierces parties ont une contribution significative dans la concrétisation de nos objectifs en matière de RSE, en particulier au chapitre des émissions de GES ainsi que des aspects environnementaux et sociaux indirects. Pour cette raison, nous adoptons une approche de collaboration avec nos fournisseurs, qui vise à nous assurer qu'ils partagent nos engagements en matière d'éthique, de santé, de sécurité et d'environnement.

Gouvernance de l'approvisionnement responsable

Un groupe de travail multidisciplinaire sur l'approvisionnement responsable s'assure du suivi de l'avancement des actions en la matière. De plus, le conseil d'administration a dans son mandat une responsabilité concernant l'approvisionnement responsable.

Élaboration d'une nouvelle politique d'approvisionnement

Dans la dernière année, la gestion de nos approvisionnements stratégiques a été formalisée en intégrant ce rôle dans les fonctions du vice-président principal stratégie corporative et performance d'affaires. Une direction des approvisionnements stratégiques a également été créée, afin de renforcer nos relations avec les fournisseurs stratégiques.

Dans cette foulée, et dans un souci d'uniformiser les processus de l'ensemble de l'entreprise, nous avons travaillé à l'élaboration d'une nouvelle politique d'approvisionnement en 2023. Celle-ci s'adresse à l'ensemble du personnel de Boralex et de ses filiales et sera déployée en 2024.

Elle explicite l'intégration de la RSE de manière systématique dans la sélection de nos fournisseurs sur la base des bonnes pratiques de notre code d'éthique, et comprend des mesures pour s'assurer de leur adhésion aux principes de notre charte d'approvisionnement responsable tout au long de notre relation d'affaires avec eux.

Il est à noter que le renforcement de nos actions en matière d'approvisionnement responsable fait partie des éléments qui nous ont permis d'obtenir une médaille d'or d'EcoVadis pour nos pratiques durables en France, pour la deuxième année consécutive.

Notre approche d'approvisionnement responsable

Les attentes que nous entretenons à l'égard de nos fournisseurs sont définies dans notre charte d'approvisionnement responsable. Basée sur la norme ISO 26000, celle-ci fait partie intégrante des appels d'offres et des contrats pour l'achat de produits d'un montant supérieur à 150 000 CAD/USD/EUR. En 2023, **98 %** du volume de ces achats a ainsi été réalisé auprès de fournisseurs ayant signé cette charte ou ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Dans les cas où il est impossible pour un fournisseur de signer la charte, une approche de diligence raisonnable adaptée au fournisseur est mise en place et une analyse ESG peut être réalisée.

Dans le cadre de cette charte, **nous demandons à nos fournisseurs de s'engager sur cinq grands principes** :

- 1 Le respect des droits fondamentaux, dont le travail des enfants, l'esclavage et le travail forcé ;
- 2 Le respect et la protection de l'environnement et de la biodiversité ;
- 3 Le maintien d'un comportement éthique et intègre, conforme à notre code d'éthique ;
- 4 La protection de la santé et de la sécurité de leur personnel, de leurs sous-traitants et de la population dans les endroits où ils exercent leurs activités ;
- 5 La promotion du développement local, notamment en faisant appel à des entreprises implantées localement.

Boralex a une tolérance zéro envers la violation des droits de la personne. Nous adhérons aux [Principes de l'Équateur](#) et à la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#), et nous tenons à collaborer avec des parties prenantes qui respectent également ces principes. Lorsque pertinent, nous incluons dans nos contrats des clauses relatives au respect des droits de la personne et de notre charte d'approvisionnement responsable.

Nous avons une tolérance zéro pour tout ce qui concerne le travail forcé. Nous sommes d'ailleurs signataires du [Solar Industry Forced Labor Prevention Pledge](#), un engagement formel et collectif contre le recours au travail forcé dans l'industrie solaire.

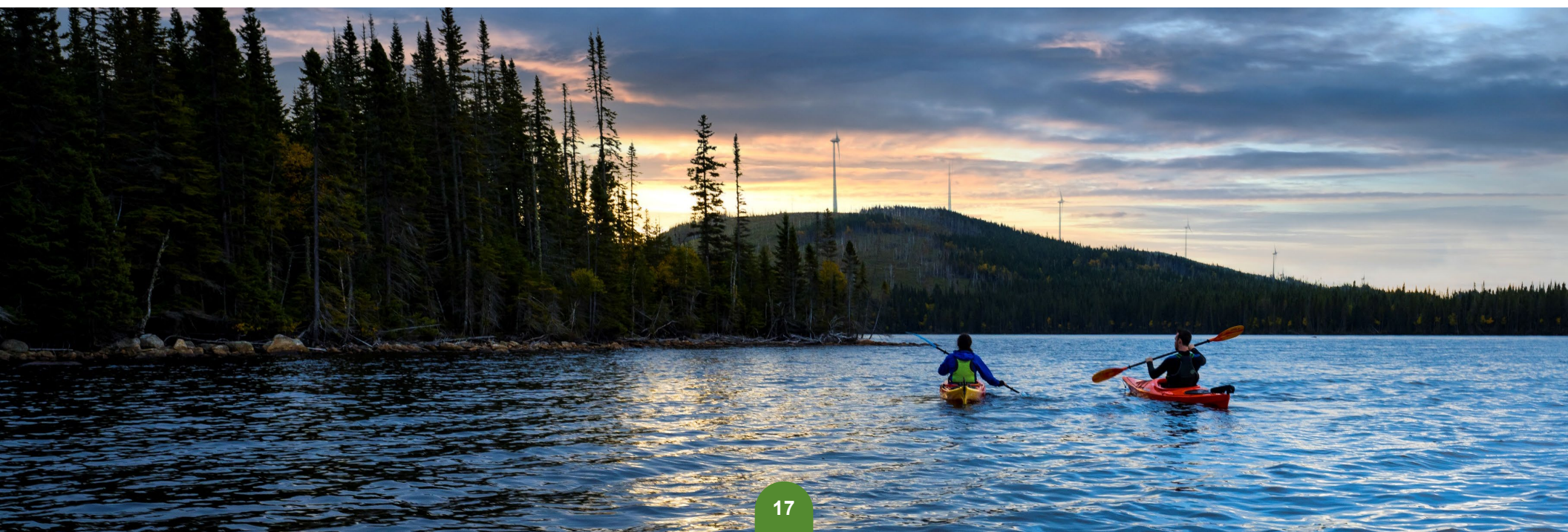
En 2023, nous avons aussi mis en place une vigie de la conformité à la législation en vue de l'adoption au Canada de la [Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#).

Enfin, Boralex encourage ses fournisseurs à participer à l'évaluation [EcoVadis](#). Dans cette optique, en 2023, nous avons formé un troisième groupe de fournisseurs à cette évaluation que nous demandons dans le cadre de contrats majeurs. En 2023, **81 %** de notre volume d'achats a été réalisé auprès de fournisseurs évalués par EcoVadis.

Mobilisation des discussions des acteurs de notre secteur

En tant que chefs de file dans notre secteur, nous nous faisons un devoir de contribuer à la mobilisation des acteurs de l'industrie autour des questions de RSE, notamment l'approvisionnement responsable. Au cours de l'année, des représentants de Boralex ont ainsi participé à d'importantes tribunes sur le sujet, dont le Colloque National Éolien (CNE). Lors de cet événement, qui se tient chaque année en France, nous avons pu discuter de la RSE dans les chaînes d'approvisionnement avec nos différents partenaires, et aussi échanger autour de nouvelles initiatives durables comme l'utilisation de béton à plus faible empreinte carbone ou le recyclage total des pales d'éoliennes.

De plus, nous avons participé à un panel lors de la Grande conférence sur l'approvisionnement durable et l'innovation, organisée par l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ). Les discussions ont notamment porté sur les grandes tendances au chapitre de la RSE, entre autres la manière dont les fournisseurs peuvent contribuer à la démarche de grands donneurs d'ordre comme Boralex.



Nous appuyons sans réserve le respect des droits de la personne. Nous adhérons aux **Principes de l'Équateur** et à la **Déclaration universelle des droits de l'Homme**, et nous tenons à collaborer avec des parties prenantes qui respectent également ces principes.

Le respect des droits de la personne pour Boralex

Les questions et risques liés au respect des droits de la personne sont discutés aux plus hauts échelons de notre entreprise et font partie des éléments pris en compte lors de décisions stratégiques, comme la mise à jour de politiques internes, le développement de nouveaux projets et les conditions de travail de nos employés.

Nous nous dotons d'outils pour assurer leur respect auprès de :

- Nos employés, avec un code d'éthique récemment mis à jour et la signature de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en France, ou à travers la gestion stratégique de nos approvisionnements, notamment en conformité avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, en vigueur au Canada depuis le 1^{er} janvier 2024 ;
- Nos fournisseurs, notamment grâce à notre charte d'approvisionnement responsable, la signature du **Solar Industry Forced Labor Prevention Pledge** et l'analyse des risques de violation dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Les communautés où nous sommes présents, en réalisant des évaluations des impacts négatifs potentiels sur les droits de la personne et des risques liés aux changements climatiques conformément au principe 2 des Principes de l'Équateur. En 2023, neuf projets ont fait l'objet d'une telle analyse (terminée ou en cours).

2 Nos priorités sociétales

Respecter les vivants

Condition essentielle au succès de la mise en œuvre de notre plan stratégique et de l'atteinte de nos objectifs d'affaires, le respect des vivants se répercute dans notre collaboration avec nos fournisseurs et nos partenaires et dans notre engagement auprès des populations des nombreux territoires et communautés où nous exerçons nos activités. Il va de soi que des opportunités émergent de ces relations et que des risques peuvent également être présents, notamment en matière d'acceptabilité sociale.

Le respect se traduit également dans notre façon de traiter les membres de notre grande équipe. D'ailleurs, pour mesurer en continu leur appréciation de leur environnement et de leurs conditions de travail, nous réalisons un sondage de mobilisation annuel. Celui de 2023, auquel plus de **93 % des employés** ont répondu, révèle un **taux de satisfaction plus élevé que l'année précédente**, à la faveur des pistes d'amélioration soulevées lors du sondage de 2022.



PRIORITÉ 4 : PROMOUVOIR L'INCLUSION, LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES



Politiques et directives

- Code d'éthique
- Politique sur la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence en milieu de travail (Amérique du Nord)⁴

Dans un contexte de croissance, Boralex reconnaît l'importance d'intégrer les notions d'inclusion, de diversité et d'égalité des chances (EDI) dans l'ensemble de ses pratiques d'affaires. Au-delà des retombées reconnues sur la performance de l'entreprise, l'EDI contribue à notre rayonnement dans nos différents marchés et à notre capacité d'attirer les meilleurs talents, et il nous permet de les fidéliser en leur offrant une expérience employé stimulante et un parcours professionnel riche en développement. Au cours de cette dernière année, nous avons également mis en place des pratiques d'amélioration continue qui nous permettront de continuellement accueillir la rétroaction de nos équipes afin de poursuivre nos efforts visant à créer un milieu de travail inclusif, diversifié et équitable.

Notre engagement envers la diversité

Chez Boralex, nous sommes fondamentalement convaincus de l'importance de la diversité et de l'égalité des chances, dans notre entreprise comme dans notre société. Ce faisant, nous ne tolérons aucune forme de racisme ou de discrimination, et nous veillons à respecter et à valoriser les différentes cultures de nos employés, de nos partenaires et des communautés où nous exerçons nos activités, car elles sont source d'une grande richesse de perspectives et de points de vue.

En France, nous avons ainsi signé la Charte de la diversité, qui témoigne de notre engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de notre entreprise.

Au Canada, alors que nous développons des projets en collaboration avec plusieurs nations autochtones et possédons plusieurs sites en partenariat avec des communautés autochtones, nous avons déployé plusieurs initiatives pour mieux faire connaître les peuples et les cultures des Premières Nations. Par exemple, nos employés, nos hauts dirigeants et nos administrateurs sont invités à suivre une formation au cours de leur parcours d'intégration pour mieux connaître les cultures autochtones au Canada, en plus de celle sur la diversité.

⁴ La prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence en milieu de travail est encadrée par voie de règlement en France (règlement intérieur) et au Royaume-Uni (*Workplace Bullying Harassment and Violence Policy*) et nous nous assurons de nous y conformer.

Développement d'aptitudes de gestion inclusive

Pour favoriser le développement d'aptitudes de gestion inclusive et alignées sur nos valeurs, nous offrons un parcours de leadership à nos gestionnaires et professionnels. Ce programme de perfectionnement d'une vingtaine d'heures étalées sur autant de semaines combine des apprentissages et des activités en milieu de travail pour accroître la capacité de rétention, soutenir la performance durable et favoriser l'adhésion aux valeurs de Boralex au quotidien, ainsi que l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances. En 2023, **12** membres de nos équipes en Amérique du Nord et en Europe ont participé à ce programme.

De plus, nos gestionnaires sont sensibilisés aux biais inconscients de façon systématique lors des séances de calibration des évaluations de la performance. Ces discussions en groupe permettent ainsi d'assurer l'équité, la transparence et la rigueur dans les évaluations de nos employés.

Représentation des femmes au sein de l'entreprise

Différentes mesures sont prises pour augmenter le nombre de femmes dans les postes de direction et de gestion. Ainsi, le conseil d'administration compte une politique sur la représentativité féminine, dont la cible – de 40 % au minimum – a été dépassée pour atteindre **50 %** (au 31 décembre 2023).

Dans un contexte de croissance rapide, nous nous sommes également donné des objectifs de recrutement de femmes pour pourvoir les nouveaux postes, ainsi qu'une cible de représentativité féminine dans les postes de gestion de **32,5 % d'ici 2025**.

La cible des femmes en poste de gestion a d'ailleurs été intégrée dans les déterminants de la rémunération à court terme des membres de la haute direction.

En 2023, le taux de représentativité féminine pour l'ensemble de Boralex atteignait **33 %**, un résultat qui découle des mesures concrètes mises en place au cours des dernières années en gestion des talents.

En outre, afin d'outiller les femmes de nos équipes pour la progression de leur carrière, nous participons à l'un des programmes de **L'effet A**, soit le Défi 100 jours. En 2023, **13** professionnelles basées au Canada, en France et aux États-Unis ont participé à cette formation conçue pour les aider à réfléchir à leurs ambitions professionnelles, à apprendre à gérer le risque de façon stratégique et à se bâtir un réseau d'affaires solide pour développer leur influence. Ce programme appuie les entreprises qui souhaitent offrir aux femmes l'environnement idéal pour qu'elles prospèrent, afin de créer un monde où la diversité et l'égalité sont la norme.

Enfin, les emplois de nature technique dans notre domaine étant majoritairement occupés par des hommes, nous encourageons la formation de la relève féminine en génie dans le domaine des énergies renouvelables.

Au cours de l'année, nous avons par exemple remis une bourse d'excellence au féminin de 5 000 \$ à une étudiante de Polytechnique Montréal. Cette initiative s'inscrit dans la foulée de notre adhésion à la campagne **Parité d'ici 30**.

Optimisation de l'intégration des nouveaux employés

En 2023, nous avons effectué une refonte du processus d'intégration des nouveaux employés afin d'offrir une meilleure expérience employé et de faciliter l'intégration des nouvelles ressources. Nous avons aussi lancé un nouveau sondage visant à mesurer l'expérience d'intégration des nouveaux employés, ce qui permet de prendre des mesures ciblées à partir de la rétroaction obtenue.



PRIORITÉ 5 : AGIR POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Nous accordons la plus haute importance à la sécurité et à la protection de la santé physique et psychologique de nos employés, car ils sont essentiels au succès de Boralex. Il s'agit d'un élément particulièrement important de notre gestion, puisque tous les employés sont concernés. Une grande part de nos employés travaillent sur la construction, l'entretien et l'exploitation de nos sites d'énergie renouvelable, où il existe des risques particuliers en matière de santé et sécurité au travail. Nous avons d'ailleurs placé la SST au cœur de nos priorités stratégiques de l'année 2023. Pour ce faire, nous misons sur des stratégies ciblées, des mesures de prévention, des processus de gestion adaptés et des actions correctives, que ce soit dans nos bureaux, sur nos sites d'exploitation ou sur nos chantiers lors de la construction de nouveaux projets. En outre, nous nous assurons de respecter les exigences légales en matière de SST dans toutes les régions où nous sommes présents.

Réalisations et performance en SST

En 2023, nous avons mis en place une nouvelle gouvernance consolidée de la SST. Celle-ci repose sur une approche globale découlant d'une plus grande synergie entre les unités d'exploitation de l'Europe et de l'Amérique du Nord et les équipes corporatives, grâce à des rencontres régulières de suivi et de mise en commun.

De plus, nous avons élaboré ou lancé plusieurs nouvelles initiatives :

- Une politique Tolérance zéro traduite par des règles d'or en SST, qui couvre les 10 risques les plus critiques pour nos employés et nos sites ;
- Une matrice globale d'évaluation de notre maturité en matière de SST, basée sur les meilleures pratiques et les plus hauts standards, qui permet à nos équipes d'auditer tous nos sites de manière uniforme ;
- Une approche de transparence au sujet des incidents potentiellement mortels (*Potential fatal incident – PFI*), par le biais de communications aux employés et de suivis au comité de direction ;
- Une politique de prévention du risque routier, l'un des 10 risques assujettis à la politique Tolérance zéro, qui a mené à une formation obligatoire pour tous les employés ;
- Un processus de suivi de nos sous-traitants sur nos chantiers de construction, qui est en cours d'élaboration.

Nos actions concrètes en matière de SST se sont traduites par une amélioration du taux d'incidents déclarés, avec un TRIR (*Total Recordable Incident Rate*) qui s'est établi à 0,49 pour l'ensemble de l'entreprise.



Politiques et directives

- Engagement en santé et sécurité
- Politique Tolérance zéro et règles d'or en SST
- Politique de prévention du risque routier
- Charte d'approvisionnement responsable

Nous accordons une grande importance au TRIR, qui fait d'ailleurs partie des déterminants de la rémunération à court terme de nos dirigeants.

Par ailleurs, notre taux d'accidents avec arrêt de travail est demeuré faible, avec un LTIR (*Lost Time Incident Rate*) de 0,49 pour l'ensemble de l'entreprise⁵.

Boralex intègre et développe les mêmes standards élevés de santé et sécurité sur l'ensemble de ses sites, incluant ceux nouvellement exploités, en Alabama et en Californie notamment, et ceux que nous exploiterons bientôt, comme au Texas.

⁵ Les événements enregistrés en 2023 étant des événements avec arrêt de travail, les données du LTIR et du TRIR sont les mêmes.



Santé mentale et bien-être au travail

Notre volonté de créer des milieux de travail sécuritaires se traduit également par des initiatives pour favoriser le bien-être et la santé mentale de nos employés. **En 2023, nous avons déployé une stratégie organisationnelle de santé mentale et de bien-être au travail qui comprend trois axes d'intervention :**

- La gouvernance, en prévenant les risques psychosociaux et en favorisant le bien-être ;
- La compétence, en sensibilisant et en outillant les employés et les gestionnaires ;
- Les ressources, en offrant des ressources et un accès à des soins.

Notre objectif premier, en 2023, reposait sur l'ouverture du dialogue ainsi que la sensibilisation de tous les employés et gestionnaires de Boralex aux enjeux de santé mentale. Plusieurs initiatives ont été déployées à cet égard en 2023, dont celles présentées ci-dessous qui ont marqué l'année.

Formation des équipes RH-SST et des gestionnaires

Toutes nos équipes RH-SST à travers le monde ont reçu une formation sur les premiers soins en santé mentale qui permet de repérer les problèmes potentiels, d'adopter un comportement adapté et d'intervenir en cas de crise. De plus, **120** gestionnaires, soit **75 %** de ceux-ci, et des employés désignés ont été formés sur la gestion des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.

Sensibilisation par des conversations courageuses

Des conférences, nommées Conversations courageuses, ont également été offertes sur deux thèmes : la gestion du stress et la santé mentale au travail. Leur format permet de promouvoir l'expertise d'un intervenant externe et d'entendre les témoignages d'employés sur leur histoire et leurs expériences.

Optimisation de notre offre de flexibilité au travail

Nous avons continué de promouvoir notre offre en matière de flexibilité en communiquant les meilleures pratiques de travail en mode hybride, lorsqu'un tel format est possible pour les employés. Nous les encourageons notamment à respecter leurs moments de déconnexion ainsi que ceux de leurs collègues, entre autres grâce à l'envoi de courriels en différé, à la programmation d'un message automatique en cas d'absence et au paramétrage des heures de travail et de tranquillité.



PRIORITÉ 6 : CONCERTER ET IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS ET TERRITOIRES

Boralex étant à la fois développeur et exploitant de sites de production d'énergie renouvelable, notre modèle d'affaires implique que nous demeurions présents pendant de nombreuses décennies dans les communautés où nous exerçons nos activités.

Politiques et directives

- Code d'éthique
- Mission environnementale
- Charte d'approvisionnement responsable
- Politiques de dons, commandites, mécénat et parrainage



Pour chacun de nos projets, il est donc essentiel pour notre entreprise d'assurer une cohabitation harmonieuse à long terme, qui s'inscrit bien dans les particularités locales. Pour ce faire, nous misons notamment sur le dialogue et, dans certains cas, le partenariat, qui se traduit de différentes façons selon les régions. Nous consultons les administrations concernées, les utilisateurs du territoire et les riverains en amont de chacun de nos projets, avant même leur développement. Nous demeurons constamment à l'écoute de leurs commentaires et suggestions, et ouverts à faire des aménagements pour répondre au mieux aux préoccupations et besoins soulevés. Dans certains cas, nous mettons sur pied des comités de suivi et de liaison afin d'instaurer un dialogue structuré avec les parties prenantes concernées. Nous contribuons également à la vie des communautés et territoires où nous sommes établis, notamment par des dons (mécénat) qui respectent les valeurs et les principes portés par Boralex. En fait, pendant tout le cycle de vie de nos projets, nous agissons avec respect et nous nous considérons comme des invités, ce qui permet d'atteindre nos objectifs en matière de croissance, comme prévu à notre plan stratégique, tout en demeurant fidèles à notre engagement de respecter les vivants.

Contributions économiques aux communautés locales

Boralex a pour mission de fournir de l'énergie renouvelable et abordable pour tous. Dans le contexte actuel, où l'inflation accroît la pression sur les coûts de l'énergie alors que le monde doit effectuer une transition énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), il s'agit d'un objectif particulièrement important, car cette transition doit se faire de façon juste, en considérant de façon globale les répercussions et les retombées potentielles du développement énergétique. Lorsqu'il est possible de le faire, nous participons à l'offre d'énergie abordable aux communautés où nous sommes établis, par exemple dans le cadre de projets communautaires qui permettent aux résidents de choisir de l'électricité propre produite localement.

Depuis 2023, le projet **Glens Falls Community Hydro**, un partenariat de production décentralisée (CDG) entre Boralex, Northern Power & Light et la Ville de Glens Falls, offre ainsi aux abonnés la possibilité d'obtenir une électricité locale et renouvelable par l'entremise de leur fournisseur d'électricité actuel et se veut ouvert à toute la communauté. Or, l'un des éléments clés de ce projet d'hydroélectricité communautaire consiste à proposer des options d'électricité à tarif réduit aux résidents à faible revenu. Ce faisant, tous peuvent avoir accès à une énergie fiable et durable, participer à la lutte contre les changements climatiques et contrer la précarité énergétique.

En 2023, Boralex s'est engagée comme signataire de la **Charte Synergie Renouvelable**, qui centralise des fonds, mais aussi les compétences des entreprises du secteur pour accompagner financièrement et techniquement des projets humanitaires d'accès à l'énergie partout dans le monde.

L'agrivoltaïsme permet également de conjuguer les aspects économiques aux besoins des communautés. Cette technique associe une production d'électricité photovoltaïque avec une production agricole sous cette même surface, permettant d'optimiser le rendement agricole tout en veillant à protéger les cultures ou les élevages des conditions climatiques extrêmes. En Californie, suivant cette méthode, un de nos sites fait office de pâturage et accueille des moutons, ce qui contribue à maintenir la végétation basse et à éliminer le besoin d'utiliser des tondeuses et des tracteurs.

Des partenariats avec les Premières Nations

Au Canada, nous développons des partenariats porteurs, entre autres avec des communautés autochtones. Au Québec, par exemple, nous sommes partenaires des Innus pour le projet éolien Apuiat, dont la construction a commencé en 2023. Dans le cadre de ce projet, pour favoriser l'implication de la communauté locale à toutes les phases et assurer une communication efficace avec la population et les utilisateurs du territoire, nous avons mis en place un comité de liaison réunissant des membres des communautés autochtones, du milieu municipal, d'organismes économiques et d'organismes environnementaux, ainsi que des utilisateurs du territoire, des citoyens et des responsables du projet. Ce comité se réunit pour informer les membres de l'avancement du projet et des éléments relatifs au milieu, comme la cohabitation avec les visiteurs saisonniers et les retombées sociales et financières.

Des rencontres ont également été tenues avec les visiteurs saisonniers au sujet du lancement des travaux et de la période de la chasse, afin de prendre en compte leurs préoccupations et de répondre à leurs questions. D'ailleurs, ceux-ci peuvent dorénavant les transmettre grâce à une ligne téléphonique et à une adresse de courriel mises en place à cet effet.

En outre, une nouvelle agente d'emploi veille à favoriser l'embauche de membres des communautés innues, tandis qu'une nouvelle responsable des relations avec le milieu s'assure notamment d'organiser et d'animer les rencontres avec les parties prenantes locales, puis de faire les suivis qui en découlent, en plus de veiller à développer et à maintenir le lien de confiance avec les entreprises des communautés innues partenaires du projet.

Enfin, un **programme de formation sur mesure en maintenance éolienne** a été créé pour les membres des communautés innues. Lancé en novembre 2023, il vise à pourvoir les emplois permanents nécessaires à la phase d'exploitation du parc éolien, dont la mise en service est prévue à la fin de l'année 2024. D'une **durée de six mois**, il comprend une **formation théorique** et **deux stages intensifs**, le tout **sans frais pour les participants**.

En Ontario, nous avons conclu de nouveaux partenariats avec les Six Nations of the Grand River et la Première Nation de Walpole Island, respectivement pour développer le site de stockage d'énergie par batterie de 300 MW à Hagersville et celui de 80 MW à Tilbury. Dans le cadre de ces projets, nos équipes ont élaboré des plans d'engagement communautaire et rencontré régulièrement les parties prenantes locales afin de leur présenter les projets et de recevoir leurs commentaires. Ces discussions se poursuivront jusqu'à la fin de la phase de développement, puis tout au long des phases de construction et d'exploitation.

Boralex travaille en partenariat avec les Six Nations of the Grand River depuis le développement, il y a près de 10 ans, du parc éolien Niagara Region Wind Farm, en Ontario. Dans le cadre de cette collaboration, nous avons fait un don pour la construction d'un nouveau centre culturel au Woodland Cultural Centre à Brantford, Ontario. Ce centre comprend une galerie d'art, un musée et un théâtre, situés à côté de l'ancien pensionnat Mohawk Institute rénové pour accueillir des visites guidées. Les installations sont conçues pour inspirer et donner de l'espoir, en particulier aux jeunes du peuple Hodinohsho:ni des forêts de l'Est.



Des liens étroits avec la communauté

Dans toutes les régions où nous exerçons nos activités, nous travaillons en collaboration avec de nombreuses instances municipales. Sans leur appui, nous ne pourrions construire et exploiter nos sites de production et de stockage d'énergie renouvelable. Il est donc essentiel pour nous de recevoir leur aval dès le début du développement de nos projets, afin d'obtenir le maximum d'acceptabilité sociale et de pouvoir devenir un voisin respectueux et respecté.

Nous consultons également les citoyens et les riverains concernés par nos projets.

En 2023, par exemple, nous avons organisé **six journées portes ouvertes pour présenter des projets de stockage d'énergie par batterie qui seront développés en Ontario.**

Nous avons fait de même dans l'État de New York, où **10 journées portes ouvertes ont été tenues pour présenter nos projets.**

Le projet Newport Solar a d'ailleurs fait l'objet de réunions et de discussions virtuelles et en personne afin d'échanger sur des sujets comme l'intervention des services d'urgence en cas de problème et les impacts sonores et visuels du projet.

Tous ces événements nous permettent de connaître les préoccupations des citoyens, de répondre à leurs questions et de faire des ajustements au besoin, dans la mesure du possible.

En France, dans le respect de nos valeurs de communication et d'ouverture, nous sommes en discussion permanente avec les associations locales pour prendre en compte leurs demandes et adapter nos projets.

Dans le cadre de l'extension du parc éolien de Limekiln, dans les Highlands d'Écosse, nous nous efforçons de maximiser l'acceptabilité sociale en impliquant la communauté locale pour obtenir les meilleures retombées pour tous et en soutenant activement les initiatives communautaires. Concrètement, nous sollicitons les suggestions de la population locale à l'égard des bénéfices communautaires et encourageons l'embauche de personnes locales autant que possible, notamment pour les emplois sur le site prévus pendant la phase d'exploitation. De plus, Boralex compte une politique de maximisation de l'utilisation des entrepreneurs locaux.

Enfin, dans certaines régions, nous misons sur des outils qui peuvent nous permettre de faciliter l'acceptation de certains projets, dont diverses formes de partenariats avec les communautés et les municipalités d'accueil, qui peuvent parfois se traduire par un investissement, si elles souhaitent devenir copropriétaires des projets.

Pendant la phase d'exploitation des projets, les équipes de Boralex continuent d'entretenir des liens avec les communautés où sont établis nos projets. **En 2023, par exemple, nous avons ouvert les portes de neuf sites éoliens en France, le temps d'une journée durant laquelle nous avons organisé des activités à la fois éducatives et divertissantes, qui nous ont permis de discuter avec nos concitoyens.**

Philanthropie et tribunes publiques

Nous tenons aussi à contribuer au dynamisme des régions où nous sommes présents, notamment par le financement d'activités ou d'événements et la mise en place de partenariats avec des organismes ou des établissements locaux. Ces activités philanthropiques sont encadrées par notre politique de dons, commandites, mécénat et parrainage.

En 2023, par exemple, nous avons commandité les Pow Wow annuels de la Première Nation des Chippewas of the Thames et de la Première Nation de Walpole Island, en Ontario, et nous avons soutenu **61 projets** en France touchant le sport, la rénovation et les travaux, l'événementiel, la culture, la solidarité, l'écologie et l'éducation.

Du côté de l'Écosse, l'équipe de Boralex était présente au All-Energy Exhibition and Conference de Glasgow pour aller à la rencontre des acteurs de la chaîne d'approvisionnement des énergies renouvelables et créer des liens porteurs dans la région.

Au fil des ans, nous avons également développé des partenariats avec des associations engagées dans la préservation de l'environnement et du paysage. Par exemple, notre collaboration avec France Nature Environnement a mené à l'élaboration de l'Eoloscope terrestre et du Photoscope, des outils d'information et de dialogue territorial autour du développement de projets éoliens et solaires exemplaires sur les territoires français. Nous avons aussi travaillé avec la Chaire Paysage et énergie de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles sur les interactions entre paysages et énergies.

Nous avons également participé à de grands rendez-vous de la finance verte, notamment le Sommet BNEF à New York ainsi que le Sommet de la finance durable à Montréal, afin de souligner l'importance capitale de l'adaptation des marchés financiers et de leurs outils de financement à la crise climatique et à l'industrie des énergies renouvelables.

Boralex se fait un point d'honneur d'aborder les questions de RSE dans de grands événements économiques. En 2023, nous avons pu porter ces messages à la Conférence de Montréal et à la Conférence de Paris du Forum économique international des Amériques, ainsi qu'au Forum de Giverny, premier rendez-vous de la RSE en France.



Nos priorités en environnement

Croître en ayant à cœur une trajectoire durable et résiliente

Chez Boralex, nous sommes convaincus que réussir la transition énergétique est inéluctable pour faire face aux défis des changements climatiques, et qu'il est urgent d'agir face à l'accélération de ces bouleversements. En tant qu'entreprise productrice d'énergies renouvelables, la transition représente pour nous une opportunité. C'est pourquoi nous sommes engagés activement dans cette lutte aux côtés de nos parties prenantes. Nos engagements en la matière sont guidés notamment par notre mission environnementale. Nous veillons à respecter toutes les réglementations en vigueur en matière d'environnement, et aussi souvent que possible, nous allons au-delà de celles-ci par l'application de saines pratiques dans le cadre de démarches volontaires dans une approche de gestion de nos risques. Nous misons sur des initiatives et des solutions innovantes afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables, dans le respect de la biodiversité.

Aucun incident découlant de l'intégrité et de la sûreté de nos installations n'a été déploré sur nos sites en exploitation en 2023. Comme de tels événements peuvent survenir malgré toutes nos précautions, des plans de mesures d'urgence sont en place sur chacun de nos sites et des simulations sont réalisées de façon régulière.



PRIORITÉ 7 : UTILISER LES RESSOURCES DE FAÇON RESPONSABLE



Politiques et directives

- Mission environnementale
- Code d'éthique

Pour Boralex, l'utilisation responsable et efficace des ressources est essentielle. En fait, il s'agit d'un pilier de notre raison d'être et de notre mission d'entreprise. En somme, nous veillons à nous assurer que le développement économique ne se fasse pas au détriment de ce que notre planète peut nous offrir en matière de ressources, afin de protéger les générations futures. Comme nous gérons nos actifs sur la totalité de leur cycle de vie, nous pouvons optimiser notre utilisation des ressources, qui découle principalement de l'achat et de la construction de nos actifs, ainsi que des actions possibles lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

La réparation et la réutilisation plutôt que la disposition

Tout au long de la durée de vie de nos actifs, nous nous efforçons de réparer les pièces défectueuses plutôt que de les remplacer, ce qui nous permet d'optimiser nos décisions de maintenance, et d'en diminuer les coûts et les délais, tout en réduisant nos émissions de GES et notre production de déchets.

Pour ce faire, nous avons mis en place deux ateliers de réparation, soit à Thames River, en Ontario, et à Thetford Mines, au Québec. Nos équipes y réparent les pièces d'éoliennes et pourront bientôt faire de même avec les pièces de nos parcs solaires. **En 2023, plus de 330 articles de différentes importances et tailles ont été réparés et installés au Canada.**

Nous avons également amélioré notre atelier situé au Québec, où nous comptons ajouter un autre technicien et de nouveaux outils de diagnostic en 2024, afin d'optimiser le travail qui s'y fait.

En Europe, nous continuons d'augmenter chaque année les différents types de pièces électroniques réparées. Nous travaillons aussi sur le développement de réparations de composants majeurs, comme les multiplicateurs et les générateurs directs. En 2023, nous avons procédé au reconditionnement de deux multiplicateurs, menant à des gains économiques et environnementaux importants.

De plus, en France, nous avons un programme pour nos éoliennes en fin de vie, qui passe par la revente sur le marché de seconde main, avec la possibilité d'exercer un suivi sur l'utilisation des turbines, ou la remise à neuf. Nous explorons également les avenues de recyclage des pales selon des filières reconnues. Lors des opérations de démantèlement d'éoliennes (il n'y a pas eu de démantèlement d'éoliennes en Amérique du Nord), nous veillons à récupérer et à revaloriser systématiquement tout ce qui se trouve autour de la machine. Par exemple, le béton retiré peut être récupéré par une entreprise spécialisée qui le concasse et le réutilise directement sur le site ou d'autres chantiers du territoire. En Amérique du Nord, il n'y a pas eu de démantèlement d'éoliennes.

L'innovation pour minimiser notre impact sur les ressources

Pour minimiser notre impact sur l'utilisation des ressources tout en faisant cohabiter la production d'énergie renouvelable avec d'autres secteurs économiques, nous misons sur les innovations technologiques.

En France, pour certains sites répondant à des critères précis, nous testons l'**agrivoltaïsme** dans nos activités de développement, **une technologie qui permet de combiner production agricole et production énergétique**, afin de diversifier les revenus de l'agriculteur et d'apporter une résilience à l'exploitation agricole.

Nous avons également revalorisé le site d'une ancienne gravière pour y construire un parc solaire flottant, en service depuis 2021, afin de réduire les conflits d'usage des sols.

Aux États-Unis, nous travaillons à développer le premier site d'utilisation multifonctionnelle dans l'État de New York, qui ajoutera une utilisation agricole à notre projet d'énergie solaire Greens Corners. Durant la phase d'exploitation, ce site accueillera des activités apicoles commerciales et deux projets pilotes permettront d'y tester l'injection de fumier et le développement de pratiques agricoles permettant une séquestration améliorée du carbone dans les sols. L'objectif de ce plan d'utilisation multifonctionnelle, qui s'échelonne sur 35 ans, consiste à faire la meilleure utilisation possible de cette terre de plus de 430 hectares (1 070 acres).

Enfin, nos équipes en France inscrivent l'ensemble des déchets dangereux dans l'outil numérique français de suivi des déchets par bordereaux électroniques, Trackdéchets. Celui-ci vise à améliorer la traçabilité des déchets dangereux et leur suivi en temps réel, pour une meilleure fiabilité de la gestion des déchets.



Des principes d'économie circulaire dans l'aménagement de nos bureaux

Grâce à un partenariat avec Recycle Scotland, plus de 40 pièces recyclées, représentant **70 % du nouveau mobilier de bureau**, ont été utilisées dans l'aménagement de nos nouveaux bureaux à Édimbourg. Du côté de Milton, en Ontario, du mobilier d'occasion a été sélectionné pour aménager nos nouveaux espaces.

Une gestion rigoureuse de l'eau

Dans le cadre de ses opérations, Boralex utilise très peu d'eau puisque le fonctionnement des éoliennes et des panneaux solaires, qui représentent 94 % de notre puissance installée en MW, requiert peu d'eau, voire pas du tout. **Notre impact sur l'eau se limite donc à la consommation dans nos bureaux, à des activités de nettoyage et de lavage, ainsi qu'à l'exploitation de nos centrales hydroélectriques.**

Les chemins d'accès aux parcs éoliens et solaires et à certains sites hydroélectriques en Amérique du Nord étant parfois non pavés (gravelés), ils peuvent être exposés à l'érosion. Afin de réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau et de limiter les effets sur la qualité de ceux-ci et des habitats aquatiques, la construction des chemins est effectuée selon les bonnes pratiques et un entretien préventif est réalisé.

Quant à nos centrales hydroélectriques, leurs répercussions sur le débit naturel des cours d'eau sont minimales puisqu'elles sont situées au fil de l'eau. De plus, cette eau n'étant pas retenue dans des bassins, elle ne contribue pas à exercer un stress hydrique.

En 2023, nous avons commencé à récupérer les eaux de drainage se retrouvant dans les fosses des sous-sols au pied des éoliennes de l'un de nos grands parcs au Québec. Celles-ci sont analysées pour vérifier si leur passage dans les éoliennes aurait pu engendrer une certaine contamination par une de leurs composantes. Le cas échéant, les eaux seront pompées dans une citerne pour décontamination, avant leur rejet dans l'environnement. Selon les résultats de cette initiative, nous pourrions appliquer cette procédure à l'ensemble de nos parcs d'éoliennes. À ce jour, aucune contamination n'a été détectée lors de cette procédure volontaire.

Par ailleurs, nous avons implanté un nouveau système de traitement de l'eau potable en Gaspésie, qui comprend une unité de désinfection et un suivi rigoureux sur une base mensuelle. À la suite d'une étude réalisée par un consultant spécialisé, la capacité de production du système de traitement de l'eau potable sera augmentée afin de répondre aux normes en vigueur lorsque plus de 20 employés se trouvent sur le site, ce nombre étant dépassé lors de visites ou lorsque des travailleurs supplémentaires sont présents de façon ponctuelle. Ce système est en cours d'autorisation par le ministère l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.





PRIORITÉ 8 : RESPECTER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Politiques et directives

- Code d'éthique
- Mission environnementale
- Charte d'approvisionnement responsable



À l'heure actuelle dans le monde, les spécialistes observent une perte de biodiversité accélérée par les changements climatiques. Boralex déploie des efforts constants pour protéger la biodiversité, car nous sommes conscients qu'en érigeant des installations, nous pouvons avoir un impact sur la biodiversité aux environs de nos sites. En outre, comme nous travaillons dans des régions où les réglementations sont très strictes à cet égard, nous cherchons à innover pour répondre, lorsque c'est possible, aux enjeux propres à celles-ci. En 2023, Boralex a continué son investissement initié depuis plusieurs années dans les innovations technologiques visant à protéger la biodiversité, dans l'objectif de démontrer l'efficacité de nouvelles solutions à travers un protocole d'évaluation reconnu et de mieux comprendre les comportements des espèces évoluant au sein de nos parcs. Cette préoccupation est d'autant plus importante qu'elle nous donne une longueur d'avance sur le cadre mondial de Kunming – Montréal pour la biodiversité, qui a pour objectif de préserver la nature, de freiner et renverser la perte de biodiversité, et de placer les milieux naturels sur la voie du rétablissement d'ici 2050.

Développer dans le respect de la nature

Dès la phase de conception de nos projets, nous intégrons les enjeux de biodiversité, afin d'éviter le plus possible les impacts sur l'environnement, et lorsque possible, de générer des effets positifs.

Lors de la construction, nous mettons aussi en place des mesures d'atténuation pour réduire l'impact de nos activités. Ainsi, une assistance à maîtrise d'ouvrage en biodiversité est réalisée par un bureau d'étude indépendant qui sensibilise les entreprises travaillant sur les chantiers et veille à la mise en place des mesures d'évitement et de réduction issues des arrêtés d'autorisation et inscrites dans les plans d'action environnementaux des chantiers. Des trousseaux d'intervention sont aussi mis à la disposition sur les chantiers en cas de déversement accidentel de contaminant, et nos équipes et sous-traitants reçoivent des formations afin d'être sensibilisés aux enjeux environnementaux de nos activités et d'être en mesure d'agir en cas d'incident environnemental.

Dès le début du projet de Limekiln, dans les Highlands d'Écosse, une stratégie de gestion de la tourbe a été proposée afin d'éviter, ou du moins de minimiser, les impacts du chantier. La stratégie repose sur les meilleures pratiques préconisées par le Scottish Renewables & Scottish Environmental Protection Agency afin que les activités de construction et du site en service soient réalisées dans le respect de l'environnement. Par exemple, les stocks de tourbe seront placés et gérés de manière à éviter le lessivage des matières organiques dans les cours d'eau avoisinants.

Protéger l'avifaune et les autres espèces

Dans le cadre de l'exploitation de nos installations, nous accordons une attention particulière à la protection de la biodiversité de l'ensemble de nos sites tout en cherchant à optimiser nos activités de production. En France, par exemple, différentes solutions nous permettent de respecter la biodiversité sur nos sites dans un cadre réglementaire strict tout en optimisant constamment la quantité d'électricité produite afin de répondre aux besoins énergétiques et aux enjeux de sécurité d'approvisionnement du pays.

Par exemple, **en éolien, nous avons déployé, dans cinq parcs de la région Grand Est, de nouveaux systèmes de protection de l'avifaune autour des éoliennes, en cas de présence de certaines espèces à statut particulier.** Une de ces technologies – IdentiFlight© – a été reconnue en 2023 par les autorités de la région comme étant efficace pour réduire les taux de mortalité du Milan royal sur les parcs éoliens français. C'est la première fois que les autorités françaises valident un système automatisé comme mesure suffisante pour réduire le risque de collision avec les oiseaux sur la base d'un protocole de test concerté avec les services de l'État. Ce système, qui combine l'intelligence artificielle et une technologie optique de haute précision, met les éoliennes concernées à l'arrêt lorsqu'il détecte la présence d'un Milan royal, le temps de laisser l'oiseau survoler la zone. Une autre technologie à base de caméra 3D (Bioseco©) a été également reconnue en 2023 par les autorités françaises sur deux parcs, selon le même mode d'évaluation.

Dans cette région, nous avons également standardisé un programme de protection du Milan royal par bridage agricole. Mis en place avec la contribution des agriculteurs, celui-ci vise un arrêt ciblé des éoliennes lors de travaux agricoles se déroulant à proximité, un facteur d'attractivité pour ces rapaces. Grâce à ces propositions, nous pouvons réduire de manière notable le risque de collision tout en optimisant la production d'énergie verte en limitant les bridages aux moments les plus à risque.

Sur la base de notre expérience, nous avons défini un cahier des charges et un modèle de contrat pour l'achat de ces nouvelles solutions de détection et de régulation de la faune volante.

En Amérique du Nord, des mesures sont en place pour protéger les poissons sur les sites de nos centrales hydroélectriques. Par exemple, **nous effectuons nos travaux d'inspection en dehors de la période de reproduction afin de protéger certaines espèces et nous adoptons des approches d'atténuation dès la construction des barrages.** Puisque les variations du débit peuvent modifier le lit d'une rivière en déplaçant des sédiments et que les abaissements du niveau de l'eau peuvent assécher temporairement le littoral dans lequel vivent des poissons et d'autres espèces, nous embauchons systématiquement des spécialistes qui viennent déplacer les individus d'espèces à risque et mesurer l'impact de nos activités. Nous collaborons également avec les autorités gouvernementales pour perfectionner nos méthodes en continu.



Aux États-Unis, nous avons conclu un partenariat avec le Bee and Butterfly Habitat Fund afin de revégétaliser le site de notre projet Greens Corners Solar selon une diversité, une densité et une durée de floraison optimales pour des pollinisateurs comme les abeilles et les papillons monarques. Lors de sa phase d'exploitation, ce site accueillera d'ailleurs des activités apicoles commerciales.



En France, dans le cadre de l'exploitation de certains de nos parcs solaires où nous mettons en place de l'écopâturage, nous favorisons le pastoralisme – soit l'élevage extensif en pâturage – et entretenons de manière naturelle la végétation du site.



Mesurer constamment notre impact

En 2023, nous avons amélioré la gestion des événements environnementaux grâce à la mise en place d'un outil de déclaration systématisé pour l'ensemble de nos sites en Amérique du Nord. Ce système permet une gestion centralisée des événements et une prise en charge homogène par tous les collaborateurs.

En outre, même si nous mettons en œuvre des mesures d'atténuation dès la conception de nos sites, nous mesurons constamment l'efficacité de celles-ci pendant les phases de construction et d'exploitation, jusqu'au démantèlement ou au renouvellement d'un parc. En effet, au fil des ans, il arrive que des enjeux environnementaux évoluent lors des suivis réalisés au cours de l'exploitation des sites.

En outre, le dérèglement climatique peut entraîner des modifications touchant la biodiversité, comme des changements dans les couloirs de migration et les zones de nidification pour les oiseaux. De même, l'activité chiroptérologique peut être modifiée par les épisodes caniculaires parfois observés après la période d'été, alors que l'activité est censée se réduire notablement avec la baisse des températures. Dans tous les cas, si la situation l'exige, nous mettons tous les efforts pour développer les mesures adaptatives adéquates et pertinentes afin d'ajuster nos pratiques et d'appliquer, autant que possible, les solutions les plus efficaces.



PRIORITÉS 9 ET 10 : NOUS ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LIMITER NOS ÉMISSIONS DE GES

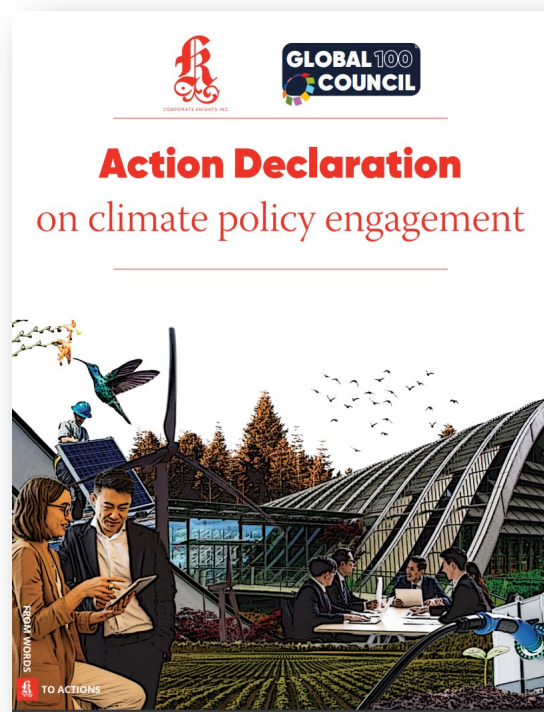
Politiques et directives

- Code d'éthique
- Mission environnementale
- Charte d'approvisionnement responsable
- Politique de déplacements d'affaires



Minimiser l'impact des changements climatiques est au cœur de notre raison d'être et fait partie de nos priorités, car plus que jamais, une transition énergétique est requise pour en limiter les conséquences sur l'humanité comme sur la biodiversité mondiale. En tant que producteurs d'électricité à partir de sources renouvelables à 100 %, nous participons activement à cette transition. C'est pourquoi nous nous sommes fixé des cibles annuelles de tonnes de CO₂ évitées d'ici 2025. Cela dit, nos activités ne se font pas sans émissions de gaz à effet de serre (GES). Nos GES proviennent principalement de nos activités indirectes et nous mettons en place des actions pour les réduire.

L'année 2023 est celle où les températures enregistrées ont été les plus chaudes depuis l'ère préindustrielle, selon le Copernicus Climate Change Service⁶ de l'Union européenne. Les conséquences des changements climatiques ont particulièrement été visibles à travers des événements météorologiques extrêmes, comme les dômes de chaleur en France ou les feux de forêt au Canada, mettant encore plus en évidence l'urgence d'agir.



Nos engagements

Boralex fait partie des signataires de la [Déclaration d'action sur l'engagement en matière de politique climatique](#) publiée dans le cadre de la COP27 en 2022, qui engage les leaders industriels du mouvement de décarbonation de l'économie à appuyer une action ambitieuse visant à combler le fossé entre la parole et l'action en matière de réduction des émissions des pays. En 2023, cet engagement s'est traduit de diverses façons, notamment par une rencontre de notre président et chef de la direction avec le premier ministre du Québec pour discuter de l'accélération du développement de l'éolien ainsi que par des présentations de membres de l'équipe de Boralex dans le cadre d'une trentaine de panels et événements sur le sujet de la transition énergétique, en Amérique du Nord et en Europe.

En outre, Boralex est partenaire d'une dizaine d'organismes et associations prônant les énergies renouvelables. Pour consulter les détails de nos activités en 2023 en lien avec cet engagement, veuillez consulter notre [déclaration d'action](#) disponible sur notre site Internet.

⁶ The 2023 Annual Climate Summary, Global Climate Highlights 2023, janvier 2024, disponible [ici](#).

DIVULGATIONS LIÉES AUX RECOMMANDATIONS DU GIFCC

Les informations à l'égard des risques financiers associés aux changements climatiques de Boralex sont présentées depuis 2020 dans nos rapports selon les indications du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), aussi connu sous le nom de TCFD.

Gouvernance

La surveillance de la stratégie de RSE, qui comprend un volet sur les changements climatiques, relève directement du conseil d'administration. Celui-ci s'appuie sur le travail des différents comités du conseil afin de bénéficier de leurs expertises, de leur attention et de leur diligence sur certains sujets.

Ainsi, les risques et opportunités liés aux changements climatiques et au bilan carbone relèvent du comité de la gouvernance, de l'environnement, de la santé et de la sécurité, dont le mandat consiste à évaluer et à surveiller les politiques et les pratiques de Boralex, de même qu'à suivre la performance, les risques et la conformité de l'entreprise en la matière.

Boralex étant dans le domaine des énergies renouvelables, le conseil discute minimalement sur une base trimestrielle des répercussions des changements climatiques et du rôle que l'entreprise peut jouer dans la transition énergétique.

Comme il en découle des opportunités concrètes de croissance, le suivi des évolutions réglementaires, des technologies et des marchés fait partie intégrante de chacune des rencontres du conseil. Chaque trimestre, le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière présentent au conseil un résumé des évolutions de nos marchés cibles, de la demande pour les énergies renouvelables et de l'exécution de notre plan stratégique centré sur la croissance de production d'énergie 100 % renouvelable.

L'ultime responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de RSE, dont l'adaptation aux changements climatiques et la limitation de nos émissions de GES, relève du président et chef de la direction. La vice-présidence principale gestion intégrée des risques et RSE vient soutenir ce dernier afin de faciliter davantage l'intégration des risques et opportunités liés au climat dans la gestion des risques de l'entreprise.

Enfin, l'évaluation des risques et opportunités liés au climat est réalisée par notre groupe de travail sur le GIFCC, qui veille à la mise en œuvre des recommandations du GIFCC. Il rend compte de ses progrès au conseil d'administration et au comité de direction.

En 2023, nous avons concentré nos efforts à **l'élaboration d'une analyse des impacts climatiques** sur les états financiers et à l'intégration des opportunités de la transition énergétique dans notre stratégie.

Rémunération en lien avec la RSE et le climat

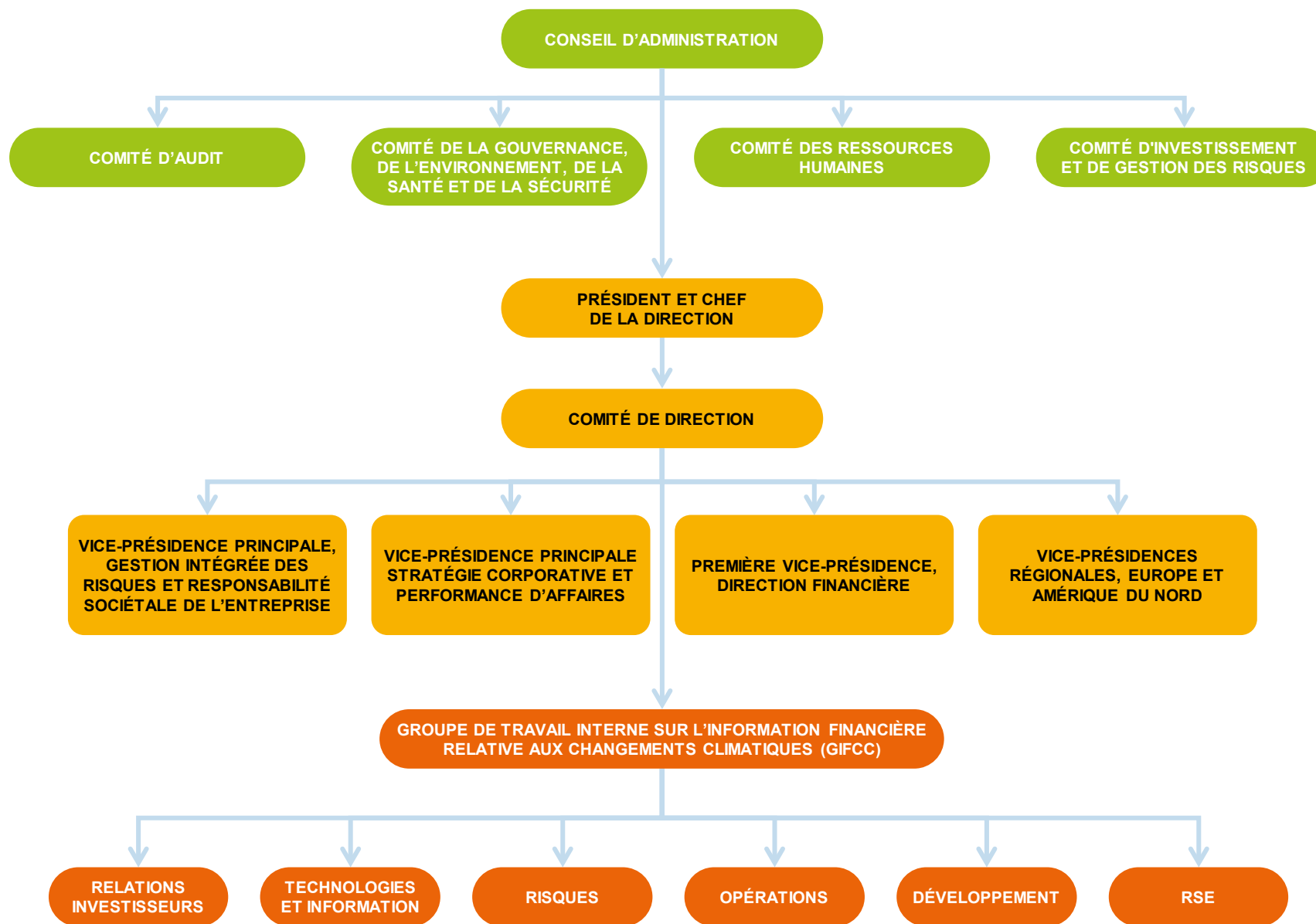
Les indicateurs de RSE et sur le climat sont inclus dans la rémunération à court terme des cadres supérieurs.

L'un de ceux-ci est basé sur un classement externe de notre performance en matière de RSE qui tient compte, entre autres, de nos émissions de GES. Représentant 5 % de la performance du régime incitatif à court terme des membres de la haute direction, cet indicateur sera révisé en 2024 afin d'intégrer nos cibles de réduction d'émissions de GES. Qui plus est, la rémunération de nos hauts dirigeants étant également basée sur la croissance de l'organisation, l'incitatif à produire plus d'énergie renouvelable représente en soi un gain qui est lié au climat.

Politique de déplacements d'affaires

Les lignes directrices encadrant la pratique de gestion des voyages et des dépenses d'affaires ont été revues en 2023. Des principes liés à la réduction des émissions de GES y ont été intégrés, comme favoriser le télétravail avant les déplacements, le train avant l'avion, ainsi que le covoiturage.

Notre structure de gouvernance climatique



Stratégie

La lutte contre les changements climatiques fait partie intégrante de la raison d'être de Boralex : ***Sur notre planète où l'électricité est au cœur de la lutte contre les changements climatiques, nous avons la responsabilité de la produire de façon durable pour les générations futures.***

Malgré le contexte de ralentissement économique, l'intérêt pour les énergies renouvelables ne s'essouffle pas, même qu'il s'accélère, ce qui garde Boralex pertinente dans un avenir que l'on souhaite décarboné. Les engagements établis lors de la COP28 de tripler les capacités en matière d'énergies renouvelables d'ici 2030 le confirment aussi.

Ainsi, en tant que fournisseurs de solutions d'énergie renouvelable, nous contribuons directement à la transition énergétique et notre développement est favorisé par de nombreux éléments, dont ceux présentés ci-après.

Un potentiel de croissance forte

La crise énergétique européenne de 2022-2023 a mis en évidence la nécessité d'un développement accéléré des énergies renouvelables, non seulement pour des raisons climatiques, mais également pour assurer l'indépendance énergétique et la sécurité d'approvisionnement.

Des plans gouvernementaux de relance verte, des objectifs plus ambitieux et des plans d'action nationaux sont depuis mis en place et accélèrent la demande d'énergies renouvelables.

En France, parallèlement à sa politique de sobriété, le gouvernement a lancé un plan d'accélération des énergies renouvelables avec des mesures d'urgence pour accélérer la mise en service des projets et soutenir la filière face à la hausse des coûts. Les énergies renouvelables seront incontournables pour assurer la sécurité d'approvisionnement des prochains hivers. Une entreprise comme Boralex, qui compte plus de 30 ans d'expérience dans le marché des énergies renouvelables, est positionnée de façon optimale pour répondre à ce besoin. Pour plus de détails sur les politiques énergétiques des juridictions où Boralex est présent, consultez le rapport annuel disponible [sur notre site web](#).

De plus, notre positionnement dans le secteur des énergies renouvelables ainsi que notre réputation en tant que développeur et exploitant nous permet d'attirer de nombreux talents, souvent des générations qui sont plus que jamais à la recherche d'un employeur dont ils adhèrent à la mission et qui partage leurs valeurs. Par son expérience, sa raison d'être et sa mission, Boralex se démarque donc aussi dans le marché de l'emploi.

Des innovations technologiques abordables

Le solaire et l'éolien sont les sources d'énergie les moins chères à développer, malgré les hausses dues à l'inflation, et le stockage d'énergie permet un déploiement accru de ces énergies renouvelables en réduisant notamment les enjeux d'intermittence et en fournissant des services au réseau électrique. D'ailleurs, Boralex a conclu deux contrats de stockage totalisant 380 MW en Ontario en 2023. Ces technologies peuvent également être déployées beaucoup plus rapidement que la majorité des autres sources d'énergie disponibles.

En comparaison avec les sommets observés en 2022, les coûts des équipements sont en stabilisation ou en baisse, ce qui permet d'entrevoir un avenir dans lequel les énergies renouvelables vont maintenir leur compétitivité économique.

Un marché en expansion

L'intérêt croissant des entreprises ayant des cibles de décarbonation crée une forte demande de contrats d'achat d'électricité (PPA). Celle-ci est renforcée par les prix de l'énergie en Europe, qui poussent de plus en plus d'entreprises à signer ce type de contrat pour sécuriser des prix d'achat compétitifs d'électricité verte à long terme. Ainsi, à l'argument de décarbonation des sources d'énergie s'ajoute désormais un incitatif économique de stabilité des prix de l'énergie. À ce jour, nous avons conclu de tels contrats avec plusieurs entreprises en France, soit Orange, IBM, L'Oréal, Auchan et Metro France.

De plus, une augmentation et un maintien des mécanismes de soutien à l'industrie des énergies renouvelables ont été observés en 2023, et ce, malgré le contexte de compétitivité. Ce faisant, la prévisibilité et la confiance sont accrues, facilitant l'investissement.

Tous ces facteurs appuient les axes de croissance définis lors du renouvellement de notre plan stratégique en 2021, qui comprend notamment :

- Une augmentation significative de la part du solaire dans le portefeuille d'actifs et de projets et une percée dans le stockage ;
- Un positionnement des États-Unis comme marché principal de développement ;
- Une diversification de la présence géographique en Europe ;
- Une accélération du développement éolien au Canada ;
- Un élargissement de la clientèle actuelle afin d'approvisionner directement des industries consommatrices d'électricité souhaitant améliorer leur empreinte climatique et sociétale.

Sur cette base, nos cibles visent l'atteinte d'un BAIIA en combiné se situant entre 800 M\$ et 850 M\$ d'ici 2025, soit une croissance de 9 % à 11 % par rapport à 2020.

Bien que nous n'ayons pas de prix du carbone interne en place, nous nous assurons que notre croissance soit respectueuse de l'environnement et nous veillons à ce que chaque mégawattheure produit génère le moins d'émission de GES possible.



Pour plus d'information sur la stratégie de Boralex, consultez notre [rapport annuel](#) sur le site de Boralex.

Gestion des risques

Notre programme de gestion des risques comporte un processus de détermination des risques de RSE qui respecte le cadre du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Nous déterminons nos risques et opportunités à court terme dans le cadre de notre exercice de planification annuelle. Ils sont revus chaque trimestre et, si nécessaire, nous apportons les ajustements requis. Les risques et opportunités à moyen terme et émergents sont couverts dans le cadre de la planification stratégique et de la révision de notre cadre de gestion intégrée des risques. Nous les définissons comme étant ceux induits par l'arrivée de nouveaux facteurs internes ou externes (p. ex. les marchés, les technologies, les stratégies, les réglementations, l'évolution des ressources) et susceptibles de croître au cours des prochaines années. Comme nous considérons que nos actifs ont une durée de vie de 20 à 40 ans, nous utilisons l'année 2050 pour évaluer les risques et opportunités à long terme des changements climatiques, conformément à notre analyse alignée sur le GIFCC.

Nous définissons les impacts substantiels comme ceux ayant un effet durable sur la rentabilité de l'entreprise ou de l'une de ses activités et compromettant la réalisation des cibles de notre stratégie de croissance.

Risques liés aux changements climatiques

Les risques climatiques sont pris en compte sous les rubriques « Catastrophes naturelles et forces majeures », « Risque de volume de production » et « Mauvaise performance des centrales et des sites », plus précisément en tant que causes pouvant engendrer des défaillances d'équipements, des difficultés d'accès aux installations, la réparation des dommages, des conditions de santé et de sécurité difficiles et une exposition financière importante. Les changements climatiques pourraient accroître la fréquence ou l'ampleur des catastrophes naturelles et de ces expositions.

Selon l'analyse qualitative des impacts physiques dans un scénario de réchauffement climatique élevé (SSP5-8.5⁷) réalisée par un tiers, nous avons identifié les paramètres climatiques propres à chaque source d'énergie (solaire, éolienne, hydraulique, stockage) et classé la gravité des impacts potentiels du réchauffement climatique. Nous avons ensuite analysé tous nos actifs, qui à ce moment étaient en service ou en développement, en évaluant des facteurs climatiques représentés par des indicateurs projetés dans le scénario SSP5-8.5 :

- Changement de température ;
- Chaleur extrême ;
- Changement de cycle gel-dégel ;
- Précipitations extrêmes et inondations pluviales ;
- Changement de la vitesse du vent ;
- Incendies ;
- Orages convectifs ;
- Événements de sécheresse ;
- Changements dans la couverture de neige ;
- Modifications du rayonnement solaire ;
- Changements dans la couverture nuageuse ;
- Rafales de vent ;
- Modifications de l'évaporation.

Les résultats de cette analyse, ainsi que les mesures de mitigation en place pour faire face à des événements extrêmes éventuels, ont été validés avec le comité de direction corporatif et le début de leur mise en œuvre a été entériné. Ainsi, nous prenons en compte ces impacts dans nos planifications internes, notamment à travers des actions en santé et sécurité au travail ou dans la planification et le développement de nouveaux sites de production. Par ailleurs, en 2023, les équipes de l'Amérique du Nord ont fait une campagne de sensibilisation auprès de nos employés sur les moyens de protection en cas de vagues de chaleur intenses.

Risques physiques aigus liés aux changements climatiques

Les changements climatiques engendrent des conditions météorologiques extrêmes et causent des catastrophes naturelles pouvant affecter nos employés, endommager nos actifs, entraîner des pannes d'équipement ou empêcher l'accès à nos installations. C'est pourquoi nous avons en place des plans d'urgence pour l'ensemble de nos sites qui sont révisés chaque année de façon à faciliter notre capacité à intervenir rapidement dans de tels cas.

De plus, lors de la planification de nouveaux sites et de modifications importantes des sites existants, nous prenons en compte que les événements qui étaient auparavant considérés comme « extrêmes » sont dorénavant plus fréquents.

Risques physiques chroniques liés aux changements climatiques

Les ressources hydroélectriques, éoliennes et solaires de nos installations pourraient varier considérablement par rapport aux données historiques et aux prévisions.

C'est pourquoi, **chaque trimestre, nous examinons la disponibilité de ces ressources (eau, vent, soleil) dans toutes les régions où nous exerçons nos activités, et nous effectuons un suivi en continu (en temps réel) de l'état de nos actifs par rapport aux risques météorologiques.**

Analyse des risques financiers

En 2023, nous avons réalisé une analyse des risques financiers liés aux changements climatiques. Celle-ci nous a permis d'approfondir nos niveaux de connaissances face aux impacts financiers potentiels liés au climat. Ainsi, nous avons, entre autres, déterminé les postes précis de nos états financiers pouvant être touchés par les changements climatiques ainsi que le processus pour en déterminer l'impact potentiel.

⁷ Recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le scénario SSP5-8.5 correspond à une trajectoire « statu quo », qui suppose qu'aucune mesure d'atténuation n'est mise en œuvre à l'échelle mondiale et que les émissions de GES continuent d'augmenter à un rythme constant jusqu'à l'épuisement des stocks de combustibles fossiles. Selon ce scénario conservateur, une augmentation d'environ 2 °C de la température mondiale par rapport à 1850-1900 est très susceptible de se produire d'ici 2050.



Indicateurs et cibles d'émissions de GES

Nous calculons les émissions GES de portées 1, 2 et 3 en conformité avec le GHG Protocol et la norme ISO 14064-1, et nous nous assurons d'améliorer nos façons de faire chaque année.

En 2023, ce calcul s'est raffiné, notamment en intégrant des calculs plus précis pour les actifs de stockage à notre bilan. En effet, cette année, Boralex a construit un site de stockage en France et les émissions qui y sont associées ont été considérées. De plus, les consommations d'électricité des unités de stockage, l'une destinée à la revente pour des services au réseau et l'autre pour l'alimentation des actifs, ont été séparées et traitées conformément aux exigences des protocoles de calculs utilisés. Nous avons également confirmé que notre calcul des émissions de carbone est compatible avec le GHG Protocol grâce à une validation effectuée par un tiers. Nous intégrons tous les sites de production et les bureaux de Boralex dans le calcul, en appliquant une approche « en combiné⁸ ».

Grâce à notre expansion, notre production annuelle d'électricité 100 % renouvelable⁹ nous permet d'éviter un nombre croissant de tonnes de CO₂. Cela dit, cette croissance, qui se poursuivra au cours des prochaines années, risque de générer une augmentation des émissions indirectes provenant notamment de notre chaîne de valeur (portée 3). Nous devons donc continuer à miser sur l'approvisionnement responsable afin d'inciter nos fournisseurs et nos partenaires à s'engager à réduire aussi leurs émissions.

⁸ La production en combiné tient compte de 100 % des filiales de Boralex dont elle détient le contrôle, et de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

⁹ La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

Cibles de réduction

Depuis 2021, nous avons défini des objectifs pour les émissions de CO₂ évitées par notre production d'énergie renouvelable, qui sont alignés à nos cibles de capacité de production présentées dans notre plan stratégique. Initialement de 781 773 tonnes d'émissions de CO₂ évitées, notre cible pour 2025 a été rehaussée à **1 080 561** tonnes afin de refléter nos prévisions de croissance.

La réduction des émissions de GES de portées 2 et 3 entre 2022 et 2023 est attribuable au nombre moins élevé de mégawatts construits et mis en service en 2023, à la revente de nos actifs en biomasse et à la précision de facteurs d'émission utilisés pour évaluer les GES émis sur le cycle de vie des éoliennes et des panneaux solaires.

Les données sur nos émissions de portées 1, 2 et 3, ainsi que les émissions évitées de CO₂ sont présentées dans le tableau ci-dessous.

RÉSULTATS DU CALCUL DE NOS ÉMISSIONS DEPUIS 2020

En décembre 2022, nous nous sommes engagés auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) à nous fixer un objectif à long terme fondé sur la science pour atteindre la carboneutralité au plus tard d'ici 2050, conformément à la norme SBTi Net-Zero, à le soumettre à SBTi pour validation et à le publier, le tout dans un délai maximal de 24 mois. **Le processus d'établissement de nos cibles est en cours et sera publié dès la réception de l'approbation par SBTi.** Boralex fait ainsi partie de la campagne *Race to Zero* de SBTi, et a participé à la campagne *Business Ambition for 1.5 °C*.

Année	Portée 1 tCO ₂ e	Portée 2 tCO ₂ e	Portée 3 tCO ₂ e ¹⁰	Portées 1, 2 et 3 tCO ₂ e	Capacité totale installée (MW)	Production d'énergie renouvelable (GWh)	Émissions évitées tCO ₂ e
2020	56 523	1 246	ND	ND	2 246	5 834	283 831
2021	24 759	2 351	ND	ND	2 492	6 215	352 666
2022	1 215	2 811	115 409	119 435	3 022 ¹¹	6 300	354 442
2022 révisée ¹²	1 214	2 276	98 602	102 092	3 022	6 300	354 442
2023	1 227	1 710	66 354	69 291	3078	8 020	1 021 496 ¹³

¹⁰ Les quantités d'émissions de portée 3 ont été calculées sur la base du Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol) (2004) et en conformité avec la norme ISO 14064-1. Ces calculs ont été faits sur une base volontaire puisque Boralex n'est soumise à aucune réglementation limitant les émissions de GES. Le calcul est en combiné et tient compte de 100 % des filiales de Boralex, dans la mesure où elle détient le contrôle.

¹¹ Au cours de l'exercice 2023, la puissance installée de 2022 a été modifiée pour considérer l'unité de stockage en France d'une puissance installée de 2 MW.

¹² Les changements suivants ont été apportés à la méthodologie de calcul afin de respecter les exigences du SBTi : calcul de la consommation d'électricité basée sur le marché (*market based*) plutôt que sur l'emplacement (*location based*), précision des facteurs d'émission basés sur le cycle de vie des éoliennes et des panneaux solaires, et retrait des émissions liées à nos actifs de biomasse. La donnée « 2022 révisée » deviendra notre année de référence pour le suivi de nos cibles de réduction.

¹³ L'augmentation des tonnes de CO₂ évitées entre 2022 et 2023 est principalement attribuable à l'acquisition d'une participation de 50 % dans 5 parcs éoliens aux États-Unis. Pour de plus amples détails sur la méthodologie de calcul de cette donnée, veuillez vous référer à la section [Calcul des tonnes d'émissions de CO₂ évitées \(tCO₂e\)](#) dans le présent document.

ANNEXES



Rapport de certification du professionnel en exercice indépendant

À l'intention de la direction de Boralex inc.

Étendue

Nous avons été chargés par Boralex Inc. (la « Société ») de réaliser une « mission d'assurance limitée » au sens des Normes canadiennes de missions de certification (« NCMC ») visant la délivrance d'un rapport sur les émissions que Boralex a évitées (en tonnes d'éq. CO₂) et sur la proportion de femmes au sein de l'équipe de direction (collectivement, l'« objet considéré ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le rapport de responsabilité sociétale d'entreprise de 2023 préparé par Boralex (le « rapport »).

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure de certification n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le rapport et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur celles-ci.

Critères appliqués par Boralex

Dans le cadre de la préparation de l'information sur l'objet considéré, Boralex a appliqué des critères élaborés en interne et en externe, lesquels sont décrits à l'annexe ci-jointe (collectivement, les « critères »). Ces critères ont été expressément conçus aux fins de la préparation du rapport. Par conséquent, l'information sur l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Responsabilités de Boralex

Il incombe à la direction de Boralex de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré conformément à ceux-ci, dans tous ses aspects significatifs. Cela inclut l'établissement et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont utiles à la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion à l'égard de la présentation de l'objet considéré en nous fondant sur les éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques. Selon cette norme, nous devons planifier et réaliser notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée quant à savoir si l'information sur l'objet considéré est présentée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères et à délivrer un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement, notamment de l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion sous forme d'assurance limitée.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

EY applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (« NCGQ ») 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige que nous concevions, mettions en place et fassions fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques et des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues dans le but d'obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient nécessaires à l'expression d'un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que nous ayons tenu compte de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas de test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures de vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.

Une mission d'assurance limitée consiste à faire des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'information sur l'objet considéré et des informations connexes, et à appliquer des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures ont notamment consisté à :

- Réaliser des d'entrevues auprès des membres du personnel concernés pour acquérir une compréhension des processus de communication de l'information et des contrôles internes;
- Réaliser des demandes d'informations auprès des membres du personnel concernés, responsables de l'objet considéré, et notamment, lorsque cela s'applique, observer et inspecter les systèmes et processus relatifs à l'agrégation et à la présentation des données conformément aux critères.
- Évaluer l'exactitude des données au moyen de procédures analytiques et de la réexécution limitées des calculs, le cas échéant;
- Examiner la présentation et de la communication de l'objet considéré dans le rapport.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Limites inhérentes

L'information non financière, comme l'objet considéré, est assujettie à un plus grand nombre de limites inhérentes que l'information financière, en raison des caractéristiques davantage qualitatives de l'objet considéré et des méthodes utilisées pour déterminer cette information. L'absence d'un organisme de premier plan dont la pratique est bien établie sur lequel s'appuyer permet de sélectionner des techniques d'évaluation différentes mais acceptables, ce qui peut donner lieu à une évaluation qui diffère de manière importante et qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des entités au fil du temps.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information sur l'objet considéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Le 29 février 2024
Toronto, Ontario

Annexe

Notre mission d'assurance limitée a porté sur l'objet considéré suivant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023:

Indicateur de performance	Critères	Valeur présentée	Unité	Page(s) du rapport
Émissions évitées (en tonnes d'éq. CO2)	Critères élaborés en interne ¹	1 021 496	tCO2e	2; 40; 46
Pourcentage de femmes dans l'équipe de direction	Pourcentage de femmes dans l'équipe de direction, comme il est décrit à l'alinéa 405 1b du cadre d'information du GRI ²	32,90	%	49

⁽¹⁾ Les critères élaborés en interne sont décrits aux pages 4 et 39 du rapport.

⁽²⁾ Sont exclus de la portée de notre mission d'assurance limitée d'autres critères compris à l'alinéa 405 1b (p. ex., pourcentage d'employés par poste par sexe et par d'autres indicateurs de diversité ; pourcentage d'employés par catégorie d'employé par âge) et à l'article 405-1 (p. ex., pourcentage de personnes au sein des organes de gouvernance de l'organisation par sexe, par âge et par d'autres indicateurs de diversité) du cadre d'information du GRI.

ANNEXE 2

TABEAU DES INDICATEURS QUANTITATIFS

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de performance de Boralex pour l'année 2023. Ceux-ci ont été sélectionnés à partir de nos **10 priorités** en matière de responsabilité sociétale d'entreprise. Ils font également référence aux indicateurs du SASB pour les secteurs *Electric Utilities & Power Generators*, *Wind Technology & Project Developers* et *Solar Technology & Project Developers*. De plus, lorsque pertinent, ils réfèrent aux indicateurs correspondants de la *Global Reporting Initiative (GRI)*. Enfin, nous indiquons les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU auxquels Boralex contribue.

Environnement

Priorité RSE	Indicateurs	2021	2022	2023	Précisions	Cadre correspondant
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre - Portée 1 (en tonnes de CO ₂ e)	24 759	2022 : 1 215 2022 révisé* : 1 214	1 227	Les quantités d'émissions de portée 1 ont été calculées par une tierce partie sur la base du <i>Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol)</i> (2004) et en conformité avec la norme ISO 14064-1. Ces calculs ont été faits sur une base volontaire puisque Boralex n'est soumise à aucune réglementation limitant les émissions de GES. Le calcul est en combiné et tient compte de 100 % des filiales de Boralex, dans la mesure où Boralex détient le contrôle.	IF-EU-110a.1. GRI 305-1 
	Émissions de gaz à effet de serre - Portée 2 (en tonnes de CO ₂ e)	2 351	2022 : 2 811 2022 révisé* : 2 276	1 710	Les quantités des émissions de portée 2 ont été calculées par une tierce partie sur la base du <i>Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol)</i> (2004) et en conformité avec la norme ISO 14064-1. Ces calculs ont été faits sur une base volontaire puisque Boralex n'est soumise à aucune réglementation limitant les émissions de GES. Le calcul est en combiné et tient compte de 100 % des filiales de Boralex, dans la mesure où Boralex détient le contrôle.	GRI 305-2 
	Émissions de gaz à effet de serre - Portée 3 (en tonnes de CO ₂ e)	S.O.	2022 : 115 409 2022 révisé* : 98 602	66 354	Les quantités des émissions de portée 3 ont été calculées par une tierce partie sur la base du <i>Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol)</i> (2004) et en conformité avec la norme ISO 14064-1. Ces calculs ont été faits sur une base volontaire puisque Boralex n'est soumise à aucune réglementation limitant les émissions de GES. Le calcul est en combiné et tient compte de 100 % des filiales de Boralex, dans la mesure où Boralex détient le contrôle.	GRI 305-3 
	Émissions de gaz à effet de serre - Totales (portées 1, 2 et 3, en tonnes de CO ₂ e)	S.O.	2022 : 119 435 2022 révisé* : 102 092	69 291	La réduction entre 2022 et 2023 est attribuable à moins de MW construits et mis en service en 2023, la revente de nos actifs en biomasse et la précision de facteurs d'émission utilisés pour évaluer les GES émis sur le cycle de vie des éoliennes et des panneaux solaires. Les quantités des émissions de la portée 3 ont été calculées sur la base du <i>Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol)</i> (2004) et en conformité avec la norme ISO 14064-1. Ces calculs ont été faits sur une base volontaire puisque Boralex n'est soumise à aucune réglementation limitant les émissions de GES. Le calcul est en combiné et tient compte de 100 % des filiales de Boralex, dans la mesure où Boralex détient le contrôle.	GRI 305-3 
	Quantité de CO ₂ évitée par notre production d'énergie renouvelable (en tonnes de CO ₂ e)	352 666	354 442 ✓	1 021 496 ✓	L'augmentation entre 2022 et 2023 est principalement attribuable à l'acquisition d'une participation de 50 % dans 5 parcs éoliens aux États-Unis. Pour de plus amples détails sur la méthodologie de calcul de cette donnée, veuillez vous référer à la section « Calcul de l'équivalent de CO ₂ évité » dans le présent document.	
	Proportion des véhicules hybrides, électriques ou à faible consommation (< 5 L/100 km) dans le parc de véhicules (en %)	Amérique du Nord : 12 % France : 49 %	Amérique du Nord : 11 % France : 44 %	Amérique du Nord : 17 % France : 53 %		GRI 305-5 
	Mesures incitatives pour favoriser le transport responsable des employés	—	—	—	Prime de rémunération pour transport responsable : vélo, transport en commun et marche (Amérique du Nord). Rémunération pour achat de véhicule hybride rechargeable ou électrique, et pour installation d'une borne de recharge à domicile en Amérique du Nord. Borne de recharge pour véhicules électriques accessibles aux employés sur site.	GRI 305-5 

S.O. : Sans objet
Indicateurs demandés par le SASB qui ne s'appliquent pas à Boralex.

ND : Non disponible
Indicateurs demandés par le SASB qui s'appliquent à Boralex, mais auxquels nous ne répondons pas.

*** Note sur le calcul révisé**
Les changements suivants ont été apportés à la méthodologie de calcul afin de respecter les exigences du SBTi : calcul de la consommation d'électricité basée sur le marché (*market based*) plutôt que basée sur la localisation (*location based*), précision des facteurs d'émission basés sur le cycle de vie des éoliennes et panneaux solaires, et retrait des émissions liées à nos actifs de biomasse. La donnée « 2022 révisée » deviendra notre année de référence pour le suivi de nos cibles de réduction.

✓ Indicateur ayant fait l'objet d'une assurance externe limitée.

Priorité RSE	Indicateurs	2021	2022	2023	Précisions	Cadre correspondant
Adaptation aux changements climatiques	Énergie totale consommée (en GJ)	ND	68 757	72 648		GRI 305-1 
	Quantité d'électricité achetée sur le réseau électrique (en MWh)	14 629	14 467	15 460		RR-ST-130a.1. GRI 302-1 
	Production d'énergie renouvelable (en GWh)	6 215	6 300	8 020	Les résultats présentés correspondent aux résultats combinés présentés dans notre rapport annuel. L'augmentation entre 2022 et 2023 est principalement attribuable à l'acquisition d'une participation de 50 % dans 5 parcs éoliens aux États-Unis, ainsi qu'à l'apport des nouvelles installations mises en service et de la remise en activité de sites à la suite d'arrêts temporaires liés à des travaux de <i>repowering</i> .	GRI 305-5 
	Capacité totale installée par source d'énergie et par pays (en MW et en %)	Par source d'énergie : Éolienne : 2 032 MW (82 %) Solaire : 244 MW (10 %) Hydro : 181 MW (7 %) Thermique : 35 MW (1 %) Par pays : Canada : 1 121 MW (45 %) France : 1 081 MW (43 %) États-Unis : 290 MW (12 %)	Par source d'énergie : Éolienne : 2 584 MW (86 %) Solaire : 255 MW (8 %) Hydro : 181 MW (6 %) Stockage : 2 MW (0 %) Par pays : Canada : 1 085 MW (36 %) France : 1 200 MW (40 %) États-Unis : 737 MW (24 %)	Par source d'énergie : Éolienne : 2 640 MW (86 %) Solaire : 255 MW (8 %) Hydro : 178 MW (6 %) Stockage : 5 MW (0 %) Par pays : Canada : 1 085 MW (35 %) France : 1 259 MW (41 %) États-Unis : 734 MW (24 %)	Au cours de l'exercice 2023, la puissance installée de 2022 a été modifiée pour considérer l'unité de stockage en France d'une puissance installée de 2 MW.	GRI 305-5 
	Pourcentage de consommation en énergie renouvelable	France : 99,7 %	France : 100 %	France : 100 %	La donnée présentée couvre uniquement nos bureaux et nos sites en France et représente la quantité d'énergie couverte par des certificats Garantie d'origine.	RR-ST-130a.1. GRI 302-1 
	Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme permettant de gérer les émissions de portée 1, les objectifs de réduction des émissions, et une analyse des performances par rapport à ces objectifs	S. O.	S. O.	S. O.	Dans le présent rapport de RSE, nous présentons nos grandes orientations visant à quantifier et réduire nos émissions de GES, et à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), aussi connu sous le nom de TCFD.	IF-EU-110a.3. GRI 305-1 
	Description des risques associés à l'intégration de l'énergie solaire dans les infrastructures énergétiques existantes et discussion des efforts pour gérer ces risques	S. O.	S. O.	S. O.	Comme Boralex ne produit pas de composants de systèmes photovoltaïques, sa contribution sur l'intégration de l'énergie solaire dans les infrastructures existantes se situe dans les partenariats qu'elle crée avec les communautés et territoires locaux, ainsi que dans le dialogue constant qu'elle entretient avec ses parties prenantes.	RR-ST-410a.1. 
	Description des risques et opportunités associés aux politiques énergétiques en place et de leurs impacts sur l'intégration de l'énergie solaire dans l'infrastructure existante	S. O.	S. O.	S. O.	Boralex joue un rôle de premier plan dans la transition énergétique puisqu'elle appuie les efforts mondiaux de décarbonation du secteur de l'énergie.	RR-ST-410a.2 

Priorité RSE	Indicateurs	2021	2022	2023	Précisions	Cadre correspondant
Biodiversité	Déversements accidentels de contaminants survenus dans l'environnement et qui ont fait l'objet d'une sanction par une autorité (nombre)	0	0	0		RR-ST-150a.2 GRI 306-1 
	Quantité de déversements déversés (avec sanction émise) (en litres)	0	0	0		RRR-ST-150a.2 GRI 306-1 
	Nombre des arrêts de projets non-planifiés d'une centrale afin d'atténuer/faire cesser un impact imprévu sur la biodiversité (nombre)	0	0	1	Cette donnée inclut uniquement les projets en exploitation. Une mise à l'arrêt des éoliennes du parc des Moulins du Lohan en mesures conservatoires, les nuits entre les 17 novembre et 14 décembre 2023, à la suite de répercussions écologiques sur les chiroptères.	RR-ST-160a.1. 
	Durée des arrêts de projets non-planifiés d'une centrale afin d'atténuer/faire cesser un impact imprévu sur la biodiversité (jours)	0	0	28	Cette donnée inclut uniquement les projets en exploitation. Une mise à l'arrêt des éoliennes du parc des Moulins du Lohan en mesures conservatoires, les nuits entre les 17 novembre et 14 décembre 2023, à la suite de répercussions écologiques sur les chiroptères.	RR-ST-160a.1. 
Utilisation responsable des ressources	Quantité totale d'eau prélevée, incluant le % dans les régions à stress hydrique « élevé » ou « extrêmement élevé »	S. O.	S. O.	S. O.	Nous ne divulguons pas de données sur la quantité totale d'eau prélevée. Les impacts de l'utilisation de l'eau sont présents seulement au niveau de nos sites hydro. Toutefois, aucun des sites hydro de Boralex n'est situé dans une région à stress hydrique « élevé » ou « extrêmement élevé ». Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer à l'analyse réalisée dans le cadre du Rapport RSE 2021 de Boralex.	RR-ST-140a.1. IF-EU-140a.1. GRI 303-3 
	Quantité d'eau totale consommée, incluant le % dans les régions à stress hydrique « élevé » ou « extrêmement élevé »	S. O.	S. O.	S. O.	Nous ne divulguons pas de données sur la quantité totale d'eau consommée. Les impacts de l'utilisation de l'eau sont présents seulement au niveau de nos sites hydro. Toutefois, aucun des sites hydro de Boralex n'est situé dans une région à stress hydrique « élevé » ou « extrêmement élevé ». Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer à l'analyse réalisée dans le cadre du Rapport RSE 2021 de Boralex.	RR-ST-140a.1. IF-EU-140a.1. GRI 303-5 
	Description des risques liés à la gestion de l'eau et discussion des stratégies et des pratiques pour atténuer ces risques	S. O.	S. O.	S. O.	Les impacts de l'utilisation de l'eau sont présents seulement sur nos sites hydro. Toutefois, aucun des sites hydro de Boralex n'est situé dans une région à stress hydrique « élevé » ou « extrêmement élevé ». Selon le <i>WRI Aqueduct Water Risk Atlas</i> (2021), toutes nos centrales hydroélectriques sont situées dans des zones où le niveau de stress hydrique est évalué à « faible » (< 10 %), à l'exception du site de Rimouski dont l'évaluation est établie à « faible-moyen » (10 à 20 %). Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer à l'analyse réalisée dans le cadre du Rapport de RSE 2021 de Boralex.	RR-ST-140a.2. IF-EU-140a.3. GRI 303-1 
	Nombre d'incidents de non-conformité associés aux permis, aux normes et aux réglementations sur la quantité et/ou la qualité de l'eau	0	0	0		IF-EU-140a.2 GRI303-2 
	Certifications des bâtiments	–	–	–	Le bureau de Montréal est certifié <i>BOMA Best</i> - Niveau platine et <i>LEED® NE Or</i> . Le bureau de Lyon est certifié <i>label HQE</i> (Haute Qualité Environnementale), <i>BREEAM</i> et <i>Well Silver</i> . 100 % des besoins en électricité en France sont couverts par des certificats Garantie d'origine.	GRI305-5 

Société

Priorité RSE	Indicateurs	2021	2022	2023	Précisions	Cadre correspondant
Santé et sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail (TRIR)	1,2	0,94	0,49	Les événements enregistrés en 2023 étant des événements avec arrêt de travail, les données du LTIR et du TRIR sont les mêmes.	RR-WT-320a.1. IF-EU-320a.1 GRI 403-9 
	Taux d'accidents mortels	0	0	0		RR-WT-320a.1. IF-EU-320a.1 GRI 403-9 
	Taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR)	ND	0,19	0,49	Les événements enregistrés en 2023 étant des événements avec arrêt de travail, les données du LTIR et du TRIR sont les mêmes.	IF-EU-320a.1 GRI 403-9 
	Taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR)	6,09 %	11,30 %	24,67 %	Un quasi-accident est défini comme un incident imprévu dans lequel aucun dommage matériel ou environnemental ou blessure personnelle ne s'est produit, mais où des dommages ou blessures corporelles auraient facilement pu se produire n'eut été d'un léger changement circonstanciel. La hausse de cet indicateur depuis 2021 s'explique par la campagne de sensibilisation menée en 2022 et 2023 auprès de nos collaborateurs pour rapporter de tels événements.	IF-EU-320a.1 GRI 403-9 
Inclusion, diversité et égalité des chances	Taux de mobilisation des employés (sondage) (en %)	71 %	65 %	69 %		
	Taux de roulement du personnel (en %)	16,80 %	21,20 %	16,10 %	Cet indicateur inclut les les départs volontaires et involontaires.	GRI 401-1 
	Type d'emploi : nombre d'employés permanents	539	605	734		GRI 102-8 
	Type d'emploi : nombre d'employés contractuels	23	21	19		GRI 102-8 
	Proportion d'employés ayant reçu au moins une formation (en %)	88 %	95 %	99 %		GRI 404-2 
	Proportion de femmes dans l'entreprise (en %)	Total : 31,3 % Permanents : 30,8 %	Total : 33 % Permanents : 32 %	Total : 33 % Permanents : 33 %	Cet indicateur inclut les employées à temps plein.	GRI 102-8 
	Proportion de femmes dans des postes de gestion (en %)	25,20 %	29,60 % ✓	32,90 % ✓	Cet indicateur inclut les employées à temps plein. Un poste de gestion est défini comme étant responsable hiérarchiquement d'au moins un(e) employé(e) à temps plein et/ou à contrat.	GRI 405-1 

Priorité RSE	Indicateurs	2021	2022	2023	Précisions	Cadre correspondant
Inclusion, diversité et égalité des chances	Proportion de femmes au comité de direction (en %)	25 %	30 %	30 %		GRI 405-1 
	Âge moyen des employés (en années)	39,2	39,1	39,2		GRI 102-8 
	Répartition géographique des employés	Canada : 305 États-Unis : 31 France : 225 Royaume-Uni : 1	Canada : 322 États-Unis : 43 France : 250 Europe (hors France) : 11	Canada : 396 États-Unis : 52 France : 290 Europe (hors France) : 15		GRI 102-8 
	Nombre de nouvelles embauches : - par région - par genre - par type d'emploi	Canada Hommes Permanents : 52 Contractuels : 3 Femmes Permanents : 20 Contractuels : 6 É.-U. Hommes Permanents : 4 Contractuels : 0 Femmes Permanents : 4 Contractuels : 0 France Hommes Permanents : 19 Contractuels : 4 Femmes Permanents : 8 Contractuels : 4	Canada Hommes Permanents : 71 Contractuels : 3 Femmes Permanents : 29 Contractuels : 4 É.-U. Hommes Permanents : 10 Contractuels : 0 Femmes Permanents : 3 Contractuels : 0 France Hommes Permanents : 24 Contractuels : 5 Femmes Permanents : 23 Contractuels : 8 Europe (hors France) Hommes Permanents : 0 Contractuels : 0 Femmes Permanents : 1 Contractuels : 0	Canada Hommes Permanents : 87 Contractuels : 6 Femmes Permanents : 35 Contractuels : 2 É.-U. Hommes Permanents : 19 Contractuels : 0 Femmes Permanents : 4 Contractuels : 0 France Hommes Permanents : 35 Contractuels : 6 Femmes Permanents : 20 Contractuels : 8 Europe (hors France) Hommes Permanents : 4 Contractuels : 0 Femmes Permanents : 2 Contractuels : 0		GRI 401-1 
	Taux de rétention (en %)	80,2 %	73,4 %	75,5 %		GRI 401-3 

Priorité RSE	Indicateurs	2021	2022	2023	Précisions	Cadre correspondant
Concertation et implication des communautés et territoires	Valeur économique directe créée et distribuée dans les communautés et territoires par le biais du programme de dons et commandites (en dollars canadiens)	616 510 \$	615 502 \$	785 821 \$		GRI 201-1 
	Description des efforts de développement de projets solaires pour faire face aux impacts communautaires et écologiques	S.O.	S.O.	S.O.	Chaque projet étant unique, nous mettons en place plusieurs mécanismes et outils particuliers pour identifier et gérer les impacts communautaires et écologiques, en collaboration avec les communautés et territoires locaux.	RR-ST-160a.2 
	Nombre de plaintes déposées auprès d'une autorité au cours de l'année et jugée recevable par celle-ci	2	4	6		GRI 413-2 
	Nombre de plaintes déposées auprès d'une autorité au cours de l'année, jugées recevables par celle-ci et qui ont été réglées au cours de l'année	2	0	5		GRI 413-2 

Gouvernance

Priorité RSE	Indicateurs	2021	2022	2023	Précisions	Cadre correspondant
Éthique des affaires et des comportements	Nombre total et nature des incidents de corruption ou de fraude confirmés au cours de l'année en cours	0	0	0		GRI 205-3 
	Employés permanents et contractuels embauchés durant l'année de référence ayant reçu une formation sur le code d'éthique (en %)	95 %	92 %	99 %		GRI 205-2 
Gouvernance	Nombre total de membres au conseil d'administration au 31 décembre	11	11	10		
	Nombre de membres indépendants au conseil d'administration	9	9	8		
	Taux de présence des membres aux réunions du C.A. et des comités (en %)	99 %	99 %	98 %		
	Âge moyen des membres du C.A. (en années)	60	61	62		GRI 405-1 

Priorité RSE	Indicateurs	2021	2022	2023	Précisions	Cadre correspondant
Gouvernance	Nombre de femmes au C.A. (membres indépendants)	4	5	5		GRI 405-1 
	Diversité du C.A. basée sur le genre (en %)	Hommes : Tous : 64 % Indépendants : 56 % Femmes : Toutes : 36 % Indépendantes : 44 %	Hommes : Tous : 55 % Indépendants : 44 % Femmes : Toutes : 45 % Indépendantes : 56 %	Hommes : Tous : 50 % Indépendants : 38 % Femmes : Toutes : 50 % Indépendantes : 62 %		GRI 405-1 
	Diversité du C.A. basée sur l'âge	40-49 ans : 1 membre 50-59 ans : 4 membres 60 ans et + : 6 membres	40-49 ans : 0 membre 50-59 ans : 5 membres 60 ans et + : 6 membres	40-49 ans : 0 membre 50-59 ans : 3 membres 60 ans et + : 7 membres		GRI 405-1 
	Nombre de membres du C.A. issu des autres caractéristiques de diversité	ND	ND	1		GRI 405-1 
Approvisionnement responsable	Description de la gestion des risques environnementaux associés à la chaîne d'approvisionnement en polysilicium	S. O.	S. O.	S. O.	Même si Borelex ne fabrique pas d'équipements d'énergie solaire ni d'éoliennes, nous misons sur des efforts pour responsabiliser notre chaîne d'approvisionnement, y compris nos fournisseurs de panneaux solaires, notamment en matière de respect des droits de la personne.	RR-ST-440a.2 
	Volume d'achats de produits, dans le cadre de contrats majeurs, réalisé auprès de fournisseurs ayant signé la Charte d'approvisionnement responsable ou qui ont fait l'objet d'une analyse ESG	ND	98 %	98 %	Les contrats majeurs représentent des volumes d'achat supérieurs à 150 000 CAD/USD/EUR.	RR-ST-440a.2 
	Volume d'achat de produits, dans le cadre de contrats majeurs, réalisé auprès de fournisseurs évalués par EcoVadis	ND	83 %	81 %	Les contrats majeurs représentent des volumes d'achat supérieurs à 150 000 CAD/USD/EUR.	RR-ST-440a.2 

ANNEXE 3

AVIS QUANT AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport comporte des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se reconnaissent à l'emploi de termes comme « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de », « cible », « objectif », « initiative » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel. En particulier, le présent rapport comporte des déclarations prospectives sur les orientations stratégiques, priorités et objectifs de la Société (y compris la volonté d'être la référence en matière de RSE auprès de nos partenaires), le plan stratégique, le modèle d'affaires, les perspectives de croissance, les cibles et initiatives en matière de RSE (y compris en matière de représentation féminine au conseil et dans des postes de gestion, de répartition géographique et technologique ciblée de la puissance installée, d'émissions de CO₂ évitées, de réduction d'émissions des gaz à effet de serre [GES], de recrutement de femmes pour de nouveaux postes) et les projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille. Les événements ou les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans ces déclarations prospectives.

Les renseignements prospectifs reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : le rendement que Boralex tirerait de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers

secteurs visés pour la croissance ou la diversification ainsi que la situation dans le secteur et la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. En particulier, les cibles en RSE sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes; la disponibilité de technologies permettant l'atteinte des cibles; l'absence de nouvelle initiative d'entreprise ou acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenteraient considérablement le niveau prévu de performance; aucune incidence négative découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie utilisée pour calculer notre performance et la divulgation en matière de RSE; une participation et une collaboration suffisantes de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles en lien avec les initiatives de RSE de Boralex; la capacité de trouver des talents diversifiés compétents; l'éducation et la mobilisation organisationnelle afin de contribuer à l'atteinte de nos cibles RSE. Bien que Boralex estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée.

Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations prospectives ou attentes formulées dans le présent rapport incluent notamment, les performances des centrales et des sites, le respect par les partenaires de Boralex de leurs engagements contractuels, les accidents du personnel et la santé et sécurité, les catastrophes et forces majeures, le recrutement et la rétention de personnel, la réglementation régissant l'industrie de Boralex et les amendements à celle-ci, la réglementation en matière de RSE et les amendements à celle-ci, la perte de réputation, les pandémies, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



www.boralex.com